



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

JEUDI 12 MARS 2020

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane

M. THÉVENET Laurent

M. THAUVRON Arnaud

M. PELLET Éric

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie

M. VALLÉE Benoît

Mme FAURE-DUNABEITIA Joëlle

Collège dit « des Usagers »

Mme ARMINOT Manon (départ à 11h45)

Mme NGUYEN Caroline

Mme OUAMOUNO Faya

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. DOUSSET a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc

Mme SERT a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc

M. DELBÉ Jean a donné procuration à M. THÉVENET Laurent

M. MEKONTSO DESSAP Armand a donné procuration à MME CADUSSEAU Josette

M. GRIMBERT Philippe a donné procuration à M. TEBOUL Gérard

Mme LANGLOIS Valérie a donné procuration à M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme LE GALL a donné procuration à Mme DE SUREMAIN Marie-Albane

M. HACHMI a donné procuration à Mme DE SUREMAIN Marie-Albane

Mme RUBENS Lolita a donné procuration à Mme DE SUREMAIN Marie-Albane et à Mme CADUSSEAU Josette

Mme CASCONÉ a donné procuration à M. THAUVRON Arnaud

Collège dit « des Usagers »

Mme ARMINOT Manon a donné procuration à Mme COSTES Sylvie

M. LOWENSTEIN Fantin a donné procuration à M. ZUGDEBE

Mme NGUYEN Caroline a reçu procuration de Mme METTEI

M. QUESTIAUX a donné procuration à M. THÉVENET Laurent

Collège dit « des personnalités extérieures » :

M. DOUSSET Didier a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc
 Mme SERT Geneviève a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc
 Mme HACHMI Frédérique a donné procuration à Mme CADUSSEAU Josette
 M. LE GALL Jean-Yves a donné procuration à M. MEKONTSO DESSAP Armand
 Mme MATTEI Sarah a donné procuration à Mme NGUYEN Caroline

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. AUVERLOT Daniel, Recteur de l'Académie de Créteil Chancelier des universités – représenté par Mme Véranne NJIKE
 M. AVENEL Jean-David, Directeur de l'UFR AEI
 Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD
 M. BERTHENAND Emmanuel, INSERM
 M. BRUNIE Vincent, Adjoint au DGS
 M. GILBERT Simon, VP CR
 M. GIRAL Julien, Directeur de cabinet
 Mme GROS Clémence, Directrice du SAPAS
 Mme LE LAGADEC Jeannick, Conseil départemental du Val-de-Marne
 M. MOITON Gilles, Agent comptable
 M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
 M. THEVENET Laurent, Vice-président relations internationales
 M. ZIDI Mustapha Vice-président Stratégie et développement
 M. ZOUGBEDE Jean, Organisation représentative des salariés

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1. Point d'information du Président.....	5
3. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	17
3.1. Approbation de l'exécution budgétaire et du compte financier pour l'année 2019	17
4. FORMATION ET RECHERCHE	39
4.2. Projet Structuration de la formation par la recherche (SFRI) : approbation.....	39
2. VIE INSTITUTIONNELLE	50
2.1. Approbation des statuts de la COMUE Université Paris Est	50
5. PATRIMOINE	56
5.1. Approbation relative à la construction du bâtiment de recherche biomédicale, au dossier d'expertise et ses annexes, et au budget de l'opération	56
4. FORMATION ET RECHERCHE	57
4.1. Campus des métiers et des qualifications : approbation	57
2. VIE INSTITUTIONNELLE	60
2.3. Approbation de la révision des statuts de l'UFR d'Administration et Echanges internationaux (AEI).....	60
1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	64
1.4. Information sur la candidature UNES	64
QUESTIONS DIVERSES	66
INDEX	67

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT – Le point d'information principal concerne évidemment le contexte pandémique auquel nous faisons face aujourd'hui. Nous attendons les annonces du Président de la République ce soir, qui risque de marteler ce que nous savons déjà et insister sur le confinement des personnes fragiles. Il faut s'attendre également à des restrictions complémentaires de lieux publics.

Nous avons choisi d'être totalement transparents sur la situation à l'université. Sinon, les rumeurs de fermeture d'UFR risquent de se diffuser dans tous les sens. Nous assurons un suivi quotidien, voire horaire, de la situation à l'université selon ces fameux clusters. Au-delà de proposer une page d'information dédiée, nous mettons en place des numéros qui le sont aussi.

Sur un plan sanitaire, nous voyons des éléments rassurants. Le virus ne tue pas largement la population, mais il reste contagieux. Nous n'avons pas encore adopté la phase 3, ce qui ne saurait tarder puisque le virus circule librement. Nous avons le cas d'une étudiante en médecine, testée positive hier. Tout le monde dit que les conditions hospitalières se révèlent bonnes, mais je suis plus sceptique.

S'agissant de l'université, nous considérons qu'il faut aller plus loin. La phase épidémique concernera le personnel et les étudiants. La cellule de crise est activée et se réunit régulièrement. Le CODIR élargi est également en place. Je propose d'ailleurs que nous organisions un CODIR élargi, puis un CODIR restreint mardi prochain. Il me semble important que chacun soit au plus près des informations au sein des différentes UFR et des administrations.

Nous prendrons également des mesures crescendo, en nous appuyant sur le document « Plan de continuité d'activité ». La finalité consiste à savoir ce qu'il convient de faire en cas de fermeture partielle, voire totale, de l'université. Je pense aux administrations et à la recherche notamment. Tout est activé, nous sommes prêts. Nous prendrons des mesures de restriction et de confinement assez fermes envers les personnes fragiles. Aujourd'hui, une inquiétude, que nous ne pouvons pas nier, se fait jour, s'agissant en particulier des personnes fragiles. Je pense qu'une communication sera organisée dès demain afin d'élargir les mesures de confinement à destination de ces personnes. Certains organismes ont déjà initié une telle démarche.

Je salue le travail d'Hervé, de Julien et de Vincent, qui nous parlera du PCA afin de vous apporter des éléments assez généraux. Nous prendrons le temps de la discussion autour de ces sujets.

Je laisse la parole à Hervé.

M. JAMI – Merci, Monsieur le Président. Effectivement, depuis le 29 février, date à laquelle la cellule de crise a été activée, nous nous réunissons deux fois par jour pour assurer le suivi de la situation à l'UPEC. C'est important. Nous prenons connaissance des remontées régulières des composantes et des étudiants. Nous devons également faire remonter nos informations aux autorités sanitaires, ce qui nous permet de faire le point.

Vous avez reçu une note d'information hier. Je reprends ses termes. Depuis une dizaine de jours, l'information circule de façon satisfaisante, s'agissant par exemple des deux numéros de téléphone et de l'adresse mail proposés. Nous recevons plusieurs dizaines de mails et d'appels téléphoniques chaque jour, auxquels nous répondons. La plupart concernent des demandes d'information, de la part d'enseignants ou d'étudiants, en relation avec des cas particuliers.

En l'état actuel de la situation, nous comptons 56 personnes maintenues à leur domicile, du fait que leur lieu de résidence est placé dans une zone cluster ou parce qu'elles ont séjourné dans des pays clusters. À ce jour, tout le monde va bien. Nous recevrons un bulletin de santé en cas de changement notable.

Quatorze personnes sont en situation de confinement à leur domicile, qu'il s'agisse d'étudiants ou de salariés de l'UPEC. Elles présentent des symptômes, selon une notion de contagiosité possible. Parmi ces personnes, quatre ont été testées et aucun test ne s'est révélé positif. Les tests se font à l'initiative du SAMU, dont la politique ne consiste pas à tester tout le monde, mais les seuls cas jugés les plus préoccupants.

En revanche, deux cas positifs nous ont été remontés hier, dont celui de l'étudiante que j'ai évoqué. Elle est hospitalisée, placée sous surveillance et va bien. En termes de contagiosité, elle ne s'est pas présentée à l'université depuis plusieurs semaines, elle n'a assisté qu'à son stage hospitalier. L'enquête épidémiologique se concentre dans ce cadre, sans relation avec les locaux de l'université. Hier, nous avons appris l'existence d'un deuxième cas en LLSH. D'après ce qui nous a été précisé, la personne n'est pas revenue en cours depuis le retour des vacances. Nous vérifierons cet aspect.

Je ne peux que vous rappeler les consignes, sans pour autant entrer dans la psychose. Il faut se laver les mains à l'eau et au savon régulièrement, éviter de se toucher, éviter les contacts particuliers et nettoyer régulièrement les surfaces, notamment dans les accueils publics, à l'aide de produits désinfectants à la disposition des agents de ménage. Surtout, faites remonter toutes les informations relatives au mail et aux numéros de téléphone mis à disposition. Nous profitons ainsi d'une visibilité que j'espère exhaustive de la situation à l'université. La tâche

est difficile, l'université se veut multiculturelle, mais il est important d'avoir régulièrement cette visibilité.

M. BRUNIE – S'agissant du plan de continuité de l'activité, je rappelle que le document nous permet d'anticiper une éventuelle fermeture partielle, voire totale, de l'université. Cette fermeture peut être déclarée par site spécifique, puisque nous intégrons plusieurs sites, ou bien concerner différentes personnes. Les autorités peuvent en effet décider d'une fermeture au public, même si l'établissement continue de fonctionner et que les personnels continuent de travailler, en l'absence d'étudiants. Je pense aussi à une situation plus sévère de fermeture complète. Auquel cas, les personnels non essentiels ne viendraient plus travailler.

Le but du plan de continuité d'activité vise à proposer des dispositions pratiques selon une gamme de situations. Par exemple, comment déployer rapidement des cours en numérique ou augmenter les capacités des systèmes d'information qui les supportent ? Comment maintenir les activités essentielles relatives aux prises de décisions, aux signatures, à la paye ?

D'un point de vue pratique, ce document recense les personnes dont la présence physique reste essentielle à l'université, qu'il s'agisse de la sécurité ou de la direction.

En termes de méthode, le document s'appuie sur un précédent plan de continuité d'activité rédigé en 2009 et relativement complet. En revanche, de nombreux aspects ont évolué. Le travail à distance s'est installé depuis, ainsi que la pédagogie numérique. Ces éléments changent beaucoup les conditions de maintien de l'activité. Nous voyons bien que nous pourrions tirer profit de conditions plus satisfaisantes qu'en 2009.

J'ai sollicité mes collègues en charge des différentes fonctions pour étudier la possibilité de maintenir un certain nombre d'activités. Je précise également que les

versions intermédiaires ou définitives des plans d'activité s'échangent entre universités, avec le CNRS et l'INSERM. Les laboratoires de recherche dépendent de leur propre plan, inclus dans celui de l'université.

M. LE PRÉSIDENT – Josette nous parle de la continuité d'information.

Mme CADUSSEAU – Un plan de continuité pédagogique a été discuté lors d'une réunion organisée il y a huit jours avec les directeurs ou vice-doyens de composantes. Nous avons étudié toutes les possibilités au sein de l'UPEC, en lien avec la DSI, et des dispositifs peuvent être proposés rapidement. Le CIDP est susceptible d'assister les collègues qui souhaiteraient proposer des cours à distance.

La fermeture de l'université n'est pas encore à l'ordre du jour, mais nous nous y préparons.

Certains dispositifs peuvent être mis en place à l'UPEC. Le CIDP propose justement des dispositifs très simples de sonorisation de documents PowerPoint. Je sais que tous les enseignements ne sont pas en mesure d'utiliser PowerPoint pour ses cours, mais c'est néanmoins une solution pour tous ceux qui utilisent cet outil.

M. LE PRÉSIDENT – Les cours peuvent également être filmés.

Mme CADUSSEAU – Oui, mais cette alternative demande encore plus de temps. La solution la plus simple passe par la sonorisation d'un PowerPoint déjà réalisé.

La question qui s'est posée a concerné la nécessité, pour les étudiants, d'avoir les moyens de capter ces enseignements à distance. Je parle par exemple des ordinateurs et surtout des connexions Internet fiables dans le temps. Il nous a été dit que les étudiants partageaient des logements, sans possibilité de s'isoler pour écouter un cours pendant deux heures.

D'autres possibilités seront proposées, dont celle de filmer des cours, dans certains amphis. Cette perspective demande néanmoins plus de temps.

Nous envisageons également la mise en place d'évaluations ou d'examens selon une notion de distance. Tout dépendra de la période de confinement. Il nous reste un peu plus de temps qu'en janvier, mais nous nous y préparons. Je sais que des examens sont d'ores et déjà prévus à la fin du mois de mars pour la FST.

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons demandé (passage inaudible, 2, 19 :48) la possibilité de se déployer à l'échelle de toutes les universités, selon un pilotage des ministères. Les examens en distanciel sont tout à fait possibles, avec une surveillance. Le système a déjà été testé et reste sécurisé. Nous en parlerons lors du CODIR exceptionnel mardi prochain. Il est illusoire de penser que nous passerons à travers les mailles du filet, ce n'est pas vrai. Nous aboutirons à une fermeture sûrement partielle de l'université. Il convient par conséquent de bien connaître toutes les utilisations, avec le souhait de ne pas pénaliser les étudiants. Nous restons mobilisés, grâce au SI.

Mme CADUSSEAU – Le CIDP a préparé un formulaire, envoyé aux directeurs des composantes. Ce document demande de faire remonter les besoins. Par exemple, comment pourriez-vous demander une aide ? Quelle aide ? Précisez vos questions et le CIDP y répondra à travers ses propositions.

Nous avons reçu hier du ministère le plan de continuité pédagogique, constitué de cinq fiches. Il reprend certains éléments que nous avons déjà discutés lors de notre réunion la semaine dernière. Si vous ne l'avez pas reçu, il sera diffusé auprès des directeurs de composantes.

M. GILBERT – Bonjour à toutes et à tous, je vous livre quelques explications sur les méthodes mises en place pour anticiper les difficultés éventuelles dans le cadre de la pandémie du coronavirus. Dès la semaine dernière, nous avons adressé un

formulaire à l'ensemble des laboratoires afin qu'ils nous fassent part des activités susceptibles de recevoir un traitement particulier. Je parle ici de l'hypothèse où l'établissement connaîtrait une fermeture partielle ou totale. L'enjeu est de préserver les recherches, les matériels, les élevages, les cultures et d'indiquer à l'établissement l'identité des personnes dotées des compétences attendues et autorisées à pénétrer dans les locaux. Elles évalueraient elles-mêmes les périodes de temps nécessaires. Le but est de récolter des informations sur ces personnes appelées à exercer des activités dans les laboratoires. Certaines plateformes nécessitent des additions de produits à des fréquences régulières. Des plantations ou des élevages nécessitent un suivi des soins. Je pense aussi aux animaleries. Des expérimentations font l'objet de relevés d'observation quotidiens ou hebdomadaires, avec des données devant être relevées dans le cadre de projets de recherche financés. Vous comprenez bien que ces activités, part du travail de nos collègues et de nos étudiants en doctorat, imposent d'être poursuivies.

Nous avons reçu les documents, nous les analysons et sommes prêts à avoir une représentation de ce que doivent être les forces qui ne s'interrompent pas et l'identité des ressources des UFR.

MME DE SUREMAIN – Je tiens vraiment à insister sur l'engagement des services, remarquable. Ils subissent en temps normal une pression importante, avec de nombreuses tâches à accomplir. Dans le cadre de la réalisation du PCA, cette mobilisation se veut encore plus forte pour dégager les priorités. La cellule poursuit sa mission en format restreint et quelquefois en format plus élargi aussi.

Nous avons à cœur de communiquer de manière régulière et transparente. Notre lien avec la communauté a été activé en réunissant un CHSCT exceptionnel vendredi dernier, avec un point unique à l'ordre du jour, dédié au coronavirus. Un autre CHSCT se tiendra le 19 mars, qui nous permettra de faire un point d'étape sur la

situation. Nous le réunirons autant que de besoin. Le secrétaire du CHSCT est associé à la politique de l'établissement. Ce sont des éléments importants pour le relais d'information vers la communauté sur toutes les questions, des plus simples aux plus complexes.

Par ailleurs, de toute situation de crise, nous pouvons tirer des choses intéressantes. Nous avons à cœur de nous positionner à moyen terme. Notre travail actuel consacré à la continuité pédagogique se révèle essentiel en cas de crise, avec le souhait de nous projeter sur la durée. Il ne s'agit pas de transformer tous les cours en MOOC, mais d'essayer de voir de quelle manière nous pouvons faire évoluer certaines pratiques pédagogiques. Les éléments mis en place aujourd'hui apporteront davantage de souplesse en termes de formation et un enrichissement des pratiques.

Mme BAJARD – Ma remarque concerne l'utilisation de la documentation en ligne. Il existe une importante ressource en ligne à destination des étudiants ou consacrée à la recherche. Tout est maintenu, avec un travail supplémentaire sur l'infrastructure informatique. J'attire votre attention sur la possibilité d'orienter nos étudiants vers des supports de ce type puisqu'ils peuvent être un recours. J'invite chacun à réfléchir à cette possibilité. En cas de multiples consultations, l'enjeu consistera à maintenir le flux. Ce recours à la documentation peut être un enjeu intéressant aussi.

M. LE PRÉSIDENT – À la suite du CODIR élargi, nous organiserons une communication sur tout ce qui nous paraît important. Je pense en particulier aux étudiants absents. Tout sera listé et nous en parlerons.

Mme J. BELO – Je souhaitais intervenir au sujet du RI puisque nous avons de nombreux étudiants internationaux à l'étranger. Sur le S2, nous avons identifié

564 mobilités. La première mesure, en lien avec la cellule, a été de proposer un rapatriement aux étudiants localisés dans les pays listés par le ministère de la Santé.

Nous trouvons une cinquantaine d'étudiants à Singapour, en Corée du Sud ou en Italie.

À titre informatif, une majorité d'entre eux signe une décharge et ne souhaite pas rentrer. Dans leur esprit, la priorité reste la validation de la mobilité. Nous avons reçu deux demandes de retour de Corée du Sud, que nous prenons en charge.

Nous essayons de faire rentrer ceux qui sont les plus exposés, mais la mission ne s'avère pas toujours facile. Notre état des lieux est quotidien.

M. THÉVENET – Il est recommandé aujourd'hui de limiter au maximum les mobilités hors Europe, même si cette notion semble périmée. Nous traversons une période très critique puisque de nombreux départs en stage sont prévus en mars et avril. Certains étudiants ont tout prévu et se retrouvent quasiment en situation de confinement. La consigne de la ministre est très claire : tout mettre en œuvre pour éviter une année blanche. Il s'agit par exemple d'adapter la durée du stage. Le souhait est de trouver les solutions pour permettre aux étudiants d'être diplômés dans les temps.

Au-delà des problèmes de sécurité et de limitation des mobilités, nous faisons face aux fermetures de territoires. De nombreux pays interdisent leur accès aux ressortissants français. C'est le cas des États-Unis, de l'Inde, du Vietnam ou du Salvador. La liste s'allonge chaque jour.

Il faut également mentionner les fermetures d'universités, sujet critique. Nous avons évoqué la situation sanitaire, il faut aussi parler de la situation pédagogique. Les étudiants en mobilité en Italie se retrouvent confrontés à des établissements fermés. La Grèce a également fermé ses universités, ainsi que le Danemark ou la région de

Madrid. Les étudiants exercent une mobilité, mais leur établissement reste fermé pour des périodes non définies.

MME DE SUREMAIN – Y a-t-il des modalités alternatives de formation dans ces universités fermées ?

M. THÉVENET – Nous n'avons pas cette information pour le moment. Les étudiants confrontés à cette situation sont évidemment concernés par les modalités de rapatriement.

Nous voyons de quelle manière ces formations peuvent toucher les étudiants, si l'UPEC ne ferme pas. Le souhait est de permettre aux étudiants d'éviter une année blanche.

À la marge, des étudiants internationaux refusent de venir suivre les cours à l'UPEC, considérant que leur santé et leur sécurité sanitaire ne sont pas assurées. Il faut aussi savoir, dans ce cas, pouvoir assurer une formation et la validation de leur semestre dans notre établissement.

Nous traversons une période très difficile.

Mme CADUSSEAU – Je rappelle que l'université dispose de l'outil EPREL, qui permet de communiquer avec nos étudiants. Nous pouvons transmettre des documents et les faire travailler. Cet outil est robuste et peut résister à un flux important de sollicitations, contrairement à d'autres outils.

M. LE PRÉSIDENT – Nous listerons l'ensemble des outils à la disposition des étudiants et des enseignants en matière de formation.

Évidemment, l'évènementiel est compromis. À titre d'exemple, l'anniversaire des 50 ans, prévu le 24 mars, est reporté à la rentrée. Nous prendrons nos décisions au fil de l'eau, en sachant que tout rassemblement est à éviter. Nous ne pouvons pas

non plus tout annuler, même si nous prendrons nos mesures *crescendo*, en fonction de la situation.

MME DE SUREMAIN – Un évènement prévu la semaine prochaine, les 19 et 20 mars, sur la question des discriminations est toujours maintenu. La conférence est d'ampleur limitée. Nous essaierons de la filmer pour qu'elle puisse être diffusée ultérieurement. Le nombre de participants est raisonnable, similaire aux volumétries des cours classiques.

M. THAUVRON – J'ai bien compris que l'outil EPREL permettait de déposer des documents, mais je m'interroge sur sa capacité à supporter les flux.

M. LE PRÉSIDENT – Nous travaillons sur cet outil différemment. D'autres outils sont à prendre en considération.

En tous les cas, il n'est pas utile de céder à la panique, il ne s'agit pas non plus de la peste brune. L'aspect positif de la présente situation est peut-être une plus grande solidarité avec nos étudiants, le corps enseignant et le personnel de la recherche.

Je pense que la situation actuelle perdurera jusqu'à juin.

M. PELLET – La façon dont nous parlons de cette épidémie, et celle dont le gouvernement en parle, laisse entrevoir une ambiguïté en matière de choix stratégique. Tu nous as expliqué à juste titre que nous ne faisons pas face à la peste brune. Aucune institution n'a jamais été fermée en raison d'une grippe un peu virulente, alors qu'elle cause entre 8 000 et 12 000 morts chaque année. La logique voudrait que nous continuions de vivre normalement, chacun se soignant comme il le peut. Ce n'est pas du tout ce qu'il se passe.

Parallèlement, nous entendons ces discours et nous observons ce contexte. Les chiffres qui viennent d'Italie, sans doute plus sincères que ceux de Chine, sont un peu plus inquiétants qu'annoncés au départ. Ces aspects sont sensibles dans ton

discours. Tu dis que ce n'est pas la peste brune, et en même temps tu expliques que nous n'échapperons pas à une fermeture partielle.

Si nous craignons quelque chose de supérieur, quel est l'intérêt d'attendre ? Pour poser la question encore plus crûment : quelle est la différence entre fermer l'université maintenant et la fermer dans dix jours si nous sommes certains de cette perspective ? Selon moi, entre ces deux dates, l'université aura participé à la diffusion du virus. Évidemment, tout le monde sait que l'université regroupe des foules importantes et encourage les échanges. Soit nous nous adaptons au virus et nous vivons avec comme nous le faisons habituellement, soit un danger plus important nous guette et il n'est plus justifié d'attendre.

M. LE PRÉSIDENT – Nous ne sommes pas les maîtres de nos décisions. Le rectorat et la chancellerie se réunissent régulièrement. Il ne s'agit pas de la grippe, ce virus apparaît beaucoup plus contagieux et entraîne une mortalité dix fois supérieure. Nous voyons bien en Italie que le dépassement du système sanitaire contribue à la mort des personnes. Ce phénomène se poursuivra d'ailleurs dans d'autres pays. Nous comprenons que les 5000 places de réanimation en France seront rapidement saturées.

Pour notre part, nous agissons au jour le jour et nous prendrons nos décisions en liaison avec le rectorat et les préfetures. Aujourd'hui, nous n'avons pas le sentiment d'être entrés dans une phase extrêmement problématique.

Nous ne prenons pas les décisions, mais nous excluons, de notre propre chef, les personnes fragiles. Les soirées étudiantes ne sont pas recommandées. Nous prendrons quelques mesures de confinement.

M. PELLET – Les prévisions sont quasiment arithmétiques. Nous connaissons le temps de doublement de la contamination et le taux de mortalité, malgré les variations. Il est possible de connaître le taux des contaminés à un horizon de

quinze jours ou trois semaines, et donc le nombre de morts. Si chacun est convaincu que nous n'échapperons pas à cette courbe, je ne comprends pas pourquoi nous attendons, La situation actuelle ne vise qu'à multiplier les cas de contamination et de cas graves.

M. LE PRÉSIDENT – Il s'avère que les jeunes n'en meurent pas. Je pense que nous sommes très vigilants.

Le quorum est atteint et je vous propose d'aborder immédiatement les questions financières et comptables. Nous pourrions reprendre le cours de notre discussion plus tard. Les décisions finales relèvent quand même de nos autorités.

Mme FAURE – Ma question concerne les personnels et l'accès au télétravail.

M. LE PRÉSIDENT – Nous parlons surtout du travail à distance, pas du télétravail.

Mme FAURE – Profiterons-nous d'un déblocage des outils à distance ?

M. LE PRÉSIDENT – Oui, nous y travaillons, nous restons très mobilisés.

M. GIRAL – À titre d'exemple, nous avons envoyé hier deux ordinateurs à deux agents afin qu'ils puissent travailler de chez eux.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de passer tout de suite au point financier.

3. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

3.1.Approbation de l'exécution budgétaire et du compte financier pour l'année 2019

Mme DE SUREMAIN – Nous bouleversons un peu l'ordre du jour du CA en raison du caractère exceptionnel puisque nous sommes un jeudi. Le quorum est atteint et nous nous en félicitons. Vous savez que ce quorum est indispensable pour approuver les documents d'ordre financier. Nous proposons donc d'enchaîner avec ce point relatif aux questions financières et comptables.

Claude nous présente l'exécution budgétaire et le compte financier pour l'année 2019. Nous la remercions particulièrement. Ce compte financier témoigne de la bonne santé de l'université et nous permettra de dégager des marges de manœuvre pour mener notre politique. Le but n'est pas de constituer une provision, mais de savoir de quelle manière ces marges de manœuvre nous permettent de conduire la politique souhaitée.

Mme PASQUIER - Bonjour, je vous livre quelques éléments significatifs de l'exécution budgétaire 2019. Il s'agit de l'exécution de tous les tableaux budgétaires que vous avez votés au cours de l'année 2019, en premier lieu la détermination du solde budgétaire 2019.

En matière d'exécution des autorisations d'engagement, l'UPEC a consommé 253,7 M€, décaissé 240,9 M€ et rapproché des encaissements des titres émis pour 238,4M€. Le solde budgétaire, qui est un solde intermédiaire de trésorerie, compare l'encaissement avec les décaissements. Nous avons enregistré davantage de décaissements que d'encaissements et le solde apparaît déficitaire, à hauteur de 2,466 M€.

Il faut aussi remarquer l'écart entre les autorisations d'engagement à 253,7 M€ et les crédits de paiement à hauteur de 240,9 M€. La différence constitue des restes à payer sur les exercices prochains, notamment la signature du bail de Moissy pour neuf années. Le paiement s'effectuera pendant cette période à partir de l'exercice 2019.

Il faut rappeler que nous avons prévu au budget rectificatif 2019 un solde budgétaire négatif de 5,10 M€. Nous n'avons pas atteint ce niveau, du fait des décaissements inférieurs à la prévision.

Vous voyez qu'un montant supérieur à 11 M€ n'a pas été exécuté ou consommé en 2019 par rapport aux prévisions. Néanmoins, les autorisations d'engagement ont

augmenté par rapport à 2018, à hauteur de 19,3 M€. Les prévisions ont quand même été réalisées à 87%, comme en 2018, mais avec des taux variables selon les enveloppes. Pour l'enveloppe "personnel", la prévision a été exécutée à 98%, dont 89% aux composantes. Pour le fonctionnement, nous parlons de 92% au sein de l'Université. Pour l'investissement, le taux s'établit à 83%, dont 99% aux composantes.

Les écarts les plus significatifs entre les prévisions et les réalisations relèvent essentiellement de la formation, pour 4,7 M€, et de l'immobilier, pour 3,6 M€.

L'enveloppe personnelle laisse voir que l'écart le plus significatif concerne le pilotage, pour 1,7 M€, et la formation pour 1,2 M€. Le fonctionnement s'attache surtout à la formation, à hauteur de 3,3 M€. Concernant l'enveloppe d'investissement, l'écart provient de l'immobilier et des travaux, pour 3,4 M€.

En matière de crédits de paiement et de décaissements des dépenses, nous avons majoré nos décaissements par rapport à 2018, pour un montant supplémentaire de 9 M€. Nous atteignons le niveau de 240,9 M€, mais ces décaissements sont inférieurs aux prévisions de pratiquement 15 M€. Ici aussi, nous avons atteint 94% de nos prévisions : 98% pour les personnels, 88% pour le fonctionnement (78% en 2018) et 64% en matière d'investissement (77% en 2018).

S'agissant des recettes encaissées, l'exécution est inférieure à l'année dernière puisque nous nous situons à 95% des prévisions, contre 98%, soit 12,2 millions non rattrapés.

Nous avons parlé d'un solde intermédiaire de trésorerie sur les opérations budgétaires. D'autres opérations de trésorerie affectent celles-ci, à hauteur de 6,8 M€, cette fois en positif. Globalement, pour la trésorerie de l'UPEC, l'abondement constaté se situe à 4,3 M€ sur l'ensemble de l'année 2019. Le niveau

de trésorerie s'élève à 52,1 M€, soit l'équivalent de 80 jours de fonctionnement ou cinq jours supplémentaires par rapport au 31 décembre 2018.

Gilles vous parlera de la situation patrimoniale. Simplement, je peux vous dire que le compte de résultat apparaît excédentaire, comme les années antérieures, mais de manière plus importante qu'en 2018. L'augmentation s'établit à 1,5 M€ et nous atteignons les 5,4 M€ d'excédent. Ce montant ne représente néanmoins que 2% du montant prévisionnel des charges. L'augmentation de cet excédent 2019 provient des crédits reçus au titre de la CVEC et non encore dépensés au 31 décembre. Nous avons pu allouer des crédits mais pour autant, ils n'ont pas forcément été engagés, voire même livrés. C'est la raison pour laquelle nous voyons apparaître cet excédent.

Par ailleurs, nous constatons une augmentation de la capacité d'autofinancement, de 9,3%. Il a ainsi été possible de financer cette année 91% de nos investissements.

Au budget 2019 après VR2, nous avons prévu un prélèvement sur fonds de roulement de 7 M€. En réalité, nous n'avons pas prélevé cette somme. Au contraire, nous avons abondé le fonds de roulement à hauteur de 4,4 M€. À la date du 31 décembre 2019, ce fonds de roulement atteint les 30,8 M€, soit l'équivalent de 48 jours de fonctionnement, contre 42 jours à la fin de l'année 2018. Nous gagnons six jours.

Il faut quand même préciser qu'une part de cet abondement provient du changement de méthode de comptabilisation des droits d'inscription. Jusqu'à présent, ces droits étaient rattachés aux exercices de manière proratisée : 4/10^e la première année, 6/10^e la seconde. À partir de 2019, il a été considéré que le droit d'inscription d'un étudiant correspondait à un droit d'entrée, et non plus la contrepartie d'une prestation de formation. De fait, nous avons dû rattacher la totalité des droits d'inscription de 2018/2019 à l'exercice 2018. La totalité des

droits d'inscription perçue pour 2019/2020 a été pour sa part rattachée à l'exercice 2019. Une correction a été apportée directement au niveau du fonds de roulement. Il ne faut donc pas considérer que cet abondement de 4,4 M€ est lié à l'activité de l'université.

Les ressources constatées en 2019 se sont élevées à 243 M€. Il convient de signaler la forte augmentation des subventions de l'État (+1,9 M€) et des autres recettes, à hauteur de 5,7 M€. Je parle ici de 15% de la réalisation précédente. Le poids de nos ressources propres et des autres financements publics progresse, pour atteindre les 17,7% de l'ensemble des recettes, contre 15,9% sur l'exercice précédent.

Les autres financements publics représentent 4%. C'est le plus souvent la constatation de la réalisation d'opérations pluriannuelles, qu'il s'agisse des travaux, des contrats de recherche ou de formation. Des écarts importants peuvent se faire jour entre les prévisions et la réalisation. La recette, le plus souvent, est émise au regard du degré de réalisation et non du montant des dépenses.

En ce qui concerne l'évolution des ressources propres, l'augmentation a été de 2,7 M€, soit 10%. C'est tout à fait notable, au-delà, bien sûr, de l'augmentation de 1,660 M€ que représentent les recettes de la CVEC.

Sur ces 2,8 M€, vous constatez une augmentation des recettes de formation par l'apprentissage, à hauteur de 1,5 M€, mais aussi de formation continue pour 500 k€. Les prestations de recherche hors financement public augmentent d'un peu plus de 400 k€.

Nous avons réalisé nos prévisions à 99,4%, un bon taux.

En 2018 comme en 2019, le taux de réalisation des recettes s'établit à 99,3%. Au sein de l'UPEC, des situations contrastées peuvent apparaître selon les composantes et les taux de réalisation, qui varient entre 84 et 127%. La moyenne se situe à 99,3%.

Le document suivant montre les photographies des dépenses pour 2019. Nous y trouvons les autorisations d'engagement, à 253,7 M€, ventilées par enveloppe. Il s'ensuit la livraison de cet engagement, lisible sur les droits constatés et les dépenses décaissables, pour un montant de 241,9 M€. La fin du flux correspond au décaissement de la dépense, pour 240,9 M€. Ces trois photographies concernent les flux de dépense pour l'UPEC au titre de l'exercice 2019.

Si nous regardons la répartition des 262 M€ de dépenses rattachés à l'exercice 2019, la masse salariale a représenté 73% de l'ensemble, le fonctionnement 15%, les investissements travaux 4% et les amortissements et provisions 8%.

La masse salariale a progressé de 1,8%, c'est-à-dire une augmentation de 3,3 M€. L'augmentation la plus importante concerne les charges de fonctionnement, à hauteur de 3,6 M€, soit 10% de progression. C'est la première fois, depuis un certain nombre d'années, que les charges augmentent de manière aussi importante.

Globalement, nous avons réalisé nos prévisions à hauteur de 97,4% des prévisions définitives, contre 97,7% l'année passée, dont 88% aux composantes et 99% au central.

En matière de part de la masse salariale sur l'ensemble de nos charges, il convient d'intégrer les remboursements des contrats doctoraux pour 2,6 M€, payés par la COMUE. Notre masse salariale représente 194,9 M€, en augmentation de 1,7%. Le montant total des charges a progressé de 2,8%. Le poids de la masse salariale par rapport à l'ensemble des charges se réduit, passant de 78,1% en 2018 à 77,3% en 2019.

Ce poids de la masse salariale par rapport aux produits encaissables est encore plus flagrant, du fait que les produits ont augmenté de 3%. Notre masse salariale ne représente plus que 80,9% de ces produits, contre 81,9% l'année passée.

Je rappelle que le taux de vigilance, fixé par le ministère, se situe à 82%. Depuis deux ans, nous nous situons sous ce taux et de manière encore plus évidente s'agissant du présent exercice.

Vous avez voté, en 2019, un plafond d'emplois de 2 636 ETPT, soit 16 de plus que l'année précédente, qui tenait compte des emplois supplémentaires du fait de l'ouverture des départements d'IUT. Nous avons consommé 6 ETPT de plus qu'en 2018. Hors COMUE, nous parlons en réalité de 7 ETPT supplémentaires, dont quatre dédiés à des contrats de recherche et trois concernant les BIATSS. En 2019, nous avons rémunéré moins de titulaires et CDI (26 ETP de moins) et plus de contractuels en CDD (+33). Cette situation a évidemment une incidence sur les dépenses de masse salariale.

D'autres facteurs d'évolution sont à prendre en considération, comme les mesures catégorielles, notamment le prêt en PPCR pour 600 K€, l'augmentation du GVT que nous estimons à 1,9 M€, l'évolution de la structure et l'occupation des emplois. Le fait de recruter davantage de contractuels que de titulaires réduit le coût « employeur » de la masse salariale. Il faut aussi mentionner la variation des provisions pour CET, à hauteur de 700 k€ et d'autres recrutements s'agissant des contrats de recherche et de formation, pour 100 k€, ainsi que l'évolution des rémunérations accessoires pour 600 k€, qui concerne uniquement les vacances administratives.

Globalement, nous avons investi un peu moins que l'année précédente, même si certaines activités ont profité d'investissements plus importants, à l'instar de la recherche (+1,5 M€) ou de la formation (+500 k€). Les travaux ont en revanche enregistré une nette diminution.

Je vous rappelle que nous avons de nombreuses autorisations d'engagement en cours, qui conduiront à des constatations de travaux sur les exercices suivants.

Ces investissements génèrent une charge d'amortissement qui, selon la nature du matériel ou des travaux, varie entre 5 et 50 ans. Cette année, une part de nos amortissements neutralisés apparaît supérieure à celle de l'année précédente. Le solde est à peu près identique, voire un peu inférieur, à celui de 2018.

Nous avons réalisé 97,4% de nos prévisions des dépenses hors investissement, contre 97,7% l'année précédente. Là aussi, nos consommations sont différentes, avec 88% en moyenne pour les composantes et 99% en central. Sur les dépenses d'investissement, 66% des prévisions ont été exécutées contre 78% l'année passée.

Vous voyez que 48% de nos autorisations d'engagement relèvent de l'activité de formation, 24% de la recherche, 3% pour la documentation. L'immobilier, qui diffère d'un exercice sur l'autre, s'établit à 14% sur le présent exercice. Le taux se situe à 10% pour toutes les dépenses de pilotage et de support et à 1% en faveur de la vie étudiante.

En droit constaté, les dépenses de formation, de recherche et de documentation ont fortement progressé entre 2018 et 2019. L'immobilier et le pilotage s'accompagnent d'une petite réduction des dépenses.

Mme DE SUREMAIN – Merci beaucoup, Claude, pour cette présentation claire, avec des graphiques à l'appui. Ils semblent rendre simple ce qui est complexe à l'échelle d'une année. Je pense que vous souhaitez poser des questions ou émettre des remarques sur cette exécution budgétaire 2019.

Nous aborderons ensuite la présentation du compte financier par Gilles Moiton, notre agent comptable.

M. PELLET – Le changement de statut des frais d'inscription est-il la conséquence de la décision du Conseil constitutionnel ?

Mme PASQUIER – Non, pas du tout.

M. PELLET – À quoi est-il lié ?

Mme PASQUIER – Il est lié à un changement de doctrine administrative.

Mme LE LAGADEC – Vous avez évoqué la baisse des emplois statutaires au sein de l'université, au profit d'emplois précaires, et donc de CDD. S'agit-il d'une volonté de l'établissement, ce que je ne crois pas ? J'ai bien compris que si, budgétairement, des avantages apparaissent, j'observe surtout des désavantages pour ceux qui sont employés aux différents postes de l'université. Je souhaitais connaître les raisons précises de cette situation.

Mme DE SUREMAIN – Ce n'est pas l'expression d'une volonté politique. Nous serons amenés à reprendre ce sujet plus tard, notamment lorsque nous présenterons notre réponse au HCERES. La volonté de l'établissement n'est pas de promouvoir l'emploi contractuel au détriment des emplois statutaires. Lors de nos campagnes d'emplois, nous republiions tous les postes statutaires. Simplement, nous rencontrons des difficultés pour recruter, liées à la faible attractivité des emplois de fonctionnaire dans le contexte francilien. Les salaires sont peu élevés, les conditions de vie en Ile-de-France impliquent un certain nombre de dépenses. Nous souffrons d'un déficit d'attractivité et nous réfléchissons à la mise en place d'une politique visant à rendre nos emplois plus attractifs. Le souhait est de limiter le turnover et de stabiliser les emplois. Je détaillerai cet aspect de manière plus approfondie plus tard. Il n'existe en tous les cas aucune volonté de promouvoir l'emploi contractuel en substitution à l'emploi statutaire.

Mme PASQUIER – Nous pouvons aussi évoquer l'effet conjoncturel, avec la publication des postes liés à l'ouverture des départements d'IUT. Tous les postes n'ont pas forcément été pourvus par des titulaires et il a donc fallu procéder à des recrutements de contractuels. Bien évidemment, la situation se modifiera au fur et à

mesure. De nouvelles publications seront lancées, dès lors que des postes ont été déclarés infructueux. Nous devrions attirer davantage de titulaires.

Mme DE SUREMAIN – Nous poursuivons avec la présentation du compte financier par Gilles Moiton.

M. MOITON – Bonjour à toutes et à tous. Ma présentation est agencée en trois parties. La première permettra de traiter la comptabilité générale à travers le compte de résultat principalement. Le deuxième établira le lien entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale. Nous avons constaté un déficit en comptabilité budgétaire et un excédent en comptabilité générale et il n'est pas toujours évident de suivre un tel contexte. La troisième partie, assez innovatrice, se penchera sur les décisions prises et leurs résultats à long terme.

Je suis parti de l'annexe du compte financier que vous avez reçu pour le compte de résultat, le bilan et la liasse en exécution budgétaire. Ma présentation est assez visuelle.

S'agissant de la comparaison du compte de résultat entre 2018 et 2019, nous voyons un excédent sur les deux exercices, un excédent qui progresse. En rouge, nous avons représenté tout ce qui diminue le compte de résultat, c'est-à-dire les évolutions qui pèsent à la baisse du résultat. En bleu, ce sont au contraire les sources d'augmentations du résultat entre 2018 et 2019. Comme l'a évoqué Claude, la masse salariale a augmenté de plus de 3 M€ entre 2018 et 2019. Les autres dépenses courantes ont également augmenté de 3 M€.

En comptabilité, nous comparons la dotation aux amortissements et la neutralisation des financements. Nous voyons une diminution entre 2018 et 2019, ce qui correspond à une recette supplémentaire de 691 k€. En face, s'agissant des recettes, l'augmentation des subventions s'établit à plus de 2,6 M€. Parmi les autres

recettes, je cite l'augmentation de 4,450 M€. Nous arrivons à ce résultat positif de variation, à plus de 5 M€.

Globalement, les charges augmentent de 2,8% et les produits de 3,3%. Il en ressort une augmentation de notre résultat entre 2018 et 2019.

Je vous propose maintenant de nous intéresser à certaines évolutions des charges, des recettes et des produits. Nous avons parlé de l'augmentation de la masse salariale, qui passe de 188 M€ à 192 M€, soit un écart de 1,67%. Si je trace une courbe depuis 2015, nous constatons cette évolution. Est-ce bien ou pas ? Est-ce dangereux ou pas ? Nous ne pouvons pas raisonner simplement en regardant les seules dépenses. Il faut aussi s'intéresser aux recettes pour savoir si nous sommes en capacité de faire face à cette augmentation. Nous utilisons le ratio de l'évolution de la masse salariale par rapport aux produits encaissables. Comme nous l'avons précisé, des seuils de vigilance nous sont indiqués par le ministère. Le premier seuil se situe à 82%, le deuxième à 83%. Le but, en fait, est de ne pas dépasser ces seuils d'alerte. Statistiquement, le ministère s'est aperçu qu'au-delà des 83%, les établissements rencontrent des difficultés. Ils perdent de l'autonomie et ne bénéficient plus de marge de manœuvre. Quelle a été l'évolution au sein de l'UPEC ces dernières années ? Nous voyons cette courbe, ascendante jusqu'en 2017 puis accusant une diminution entre 2017 et 2018, pour atteindre les 80,90%.

L'évolution de nos recettes est plus rapide que celle de notre masse salariale. C'est un point positif.

J'ajoute quand même une information complémentaire. Si nous avons dépensé tout ce qui est prévu s'agissant de la masse salariale, nous serions juste au-dessus du seuil de vigilance. Tout ce qui n'a pas été consommé représente 1,7%. Nous pouvons dire que nous avons dépensé 98,3% de ce qui était prévu. Je trouve ce résultat assez formidable.

Je continue de parler des recettes, en évoquant la subvention pour charge de service public. Il s'agit de la dotation de l'État pour permettre notre fonctionnement, principalement en matière de rémunération. Une augmentation apparaît entre 2018 et 2019. Il n'y a donc pas de désengagement de l'État, c'est même un accompagnement. Nos ressources propres augmentent également, à l'instar des droits d'inscription à la suite du plus grand nombre d'étudiants. La formation continue a fortement augmenté, tout comme la formation par apprentissage. La CVEC a été multipliée par cinq entre le versement effectué en 2018 et celui réalisé en 2019.

En matière de ressources propres et de produits encaissables, le seuil d'alerte se situe à 13%, le seuil de vigilance à 15%. Nous gagnons en autonomie, nous ne dépendons pas exclusivement des dotations versées par l'État. Plus ces ressources propres augmentent, plus nous aurons de facilités à engager les dépenses souhaitées.

Le tableau 6 s'attache à l'équilibre financier. Je reprends, au niveau du compte de résultat, les charges et les produits, je précise les grandeurs, à presque 258 M€ pour les produits. Les charges s'élèvent à 252 M€. La différence correspond au compte de résultat, que vous approuverez lors du vote. Il s'établit à 5,371 M€.

Je ne détaille pas la capacité d'autofinancement, de 9,302 M€. Il s'agit de la différence entre les produits et les dépenses encaissables. La capacité d'autofinancement nous servira à faire face à nos investissements. Nous retrouvons cette capacité d'autofinancement en ressources pour le même montant. Nous recevons d'autres dotations de l'État, de collectivités locales ou de l'Union européenne pour 5,316 M€. Au regard de ces ressources, il convient de savoir quels sont les emplois en face et les investissements. En matière d'investissement, nous avons dépensé un peu plus de 10 M€. La différence entre la CAF, nos autres

ressources et les dépenses d'investissement repose sur la variation de notre fonds de roulement, à hauteur de 4,381 M€.

Comme le précisait Claude, nous avons prévu un prélèvement sur le fonds de roulement, mais, à l'arrivée, nous constatons une augmentation dudit fonds. Cette augmentation n'est pas due uniquement à l'activité de l'année, mais aussi au recalcul issu des droits d'inscription.

S'agissant de la comptabilité générale, nous trouvons le fonds de roulement initial, les charges et les produits. Nous déterminons une capacité d'autofinancement, des emplois et des ressources pour obtenir *in fine* la variation du fonds de roulement.

Pour la comptabilité budgétaire, l'approche se veut un peu différente. Nous partons d'une trésorerie initiale, nous prenons en compte les dépenses et les recettes, nous déterminons un solde budgétaire. D'autres encaissements et décaissements sont non budgétaires. À la fin, nous voyons une variation de trésorerie et donc une trésorerie finale.

D'un côté, nous partons du fonds de roulement initial pour arriver au fonds de roulement final. De l'autre, il y a cette trésorerie initiale puis finale. Quels sont les liens ? Il est dit que les deux comptabilités sont autonomes, mais il existe en fait des liens forts, principalement à travers la trésorerie.

La trésorerie entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre affiche une variation positive d'un peu de 4 M€. Nous pouvons calculer cette variation de deux façons. La première est budgétaire. Le solde budgétaire est négatif, c'est-à-dire que nous avons des recettes encaissées inférieures à nos crédits de paiement, donc à nos décaissements, à hauteur de 2,466 M€. Dans le même temps, certaines opérations budgétaires se révèlent positives. Nous avons enregistré plus d'encaissements que de décaissements dans ces opérations. Nous obtenons bien la variation de la trésorerie.

Plus classiquement, en comptabilité générale, nous comparons la variation du fonds de roulement (4,380 M€) et la variation du besoin en fonds de roulement (+60 k€). Vous voyez bien que nous retrouvons le même montant.

En fait, l'indicateur commun entre la comptabilité générale et la comptabilité budgétaires est la trésorerie.

Le fonds de roulement se situe à 30 M€ et la trésorerie à 52 M€. Comment expliquer la différence entre les deux puisqu'il s'agit de la même comptabilité ? En fait, le fonds de roulement, en comptabilité privée comme en comptabilité générale publique, s'apparente à une création de richesses accumulées additionnée à des richesses potentielles. Nous pouvons prévoir certaines recettes, mais dans la réalité, nous ne les avons pas encore encaissées. Le fonds de roulement correspond à nos richesses cumulées.

En face, nous trouvons la trésorerie effective à un instant T. Entre les deux, il convient de parler du besoin en fonds de roulement. À l'université, nous avons l'avantage d'avoir un besoin en fonds de roulement négatif, ce qui signifie que nous encaissons nos recettes plus rapidement que nous ne décaissons nos dépenses. En janvier, l'établissement reçoit la dotation de l'État, très importante. Elle permet de faire face à quatre mois de dépenses de personnels. Cette dotation n'est pas dépensée en totalité en janvier, mais de manière étalée dans le temps.

De fait, notre besoin en fonds de roulement est négatif. Comme il s'agit d'un décalage entre nos encaissements et nos décaissements, l'excédent de trésorerie, tel qu'il apparaît sur la *slide*, ne se veut pas définitif. C'est une photographie au 31 décembre.

Je souhaite insister sur cette notion de besoin en fonds de roulement, au regard de son évolution depuis 2016. Il était négatif, mais il a augmenté en 2017, en 2018 avant de se stabiliser.

La *slide* suivante vous montre l'évolution des comptes clients, qui permet de constater que la somme de 6,439 M€ n'est toujours rentrée. Les clients douteux représentent un montant de 2,598 M€. Nous n'avons pas la main sur une entreprise en liquidation judiciaire, qui sera considérée comme un client douteux. Je cite aussi les factures à établir, liées au contrat pluriannuel, mais je n'entre pas dans les détails.

En tant qu'agent comptable, je suis un peu gêné par le montant des avances reçues, très important. Nous avons du mal, depuis quelques années, à établir le rapprochement entre certains encaissements et nos factures. Il reste un travail à mener à ce sujet avec toutes les composantes. Nous n'arrivons pas à flécher les versements effectués, par manque de clarté. Ce suivi vous sera présenté chaque année, qu'il soit positif ou pas. D'après l'engagement signé par le Président et les directeurs de composantes, les lettres de rappel sont envoyées après un mois, les secondes au bout de deux mois et non pas deux ans. Il ne faut pas oublier cet aspect.

J'aborde la troisième partie consacrée à la soutenabilité budgétaire à court terme. La GBCP est pénible au quotidien, mais elle présente des avantages. Nous profitons de davantage d'outils et d'indicateurs pour suivre la situation financière d'une université ou d'un établissement public.

Nous essayons de savoir, en fonction des soldes budgétaires, de la variation du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et le la trésorerie, où se situe l'UPEC. La *slide* vous montre un diagnostic flash utilisé par la Direction du Budget au ministère des Finances pour déterminer la position de l'établissement public. Nous figurons toujours dans la partie jaune, nous nous éloignons de la zone rouge, mais nous ne sommes pas encore dans la zone verte.

En comptabilité générale, nous nous attachons à la situation le 31 décembre, après avoir pris connaissance du fonds de roulement. Grâce à la GBCP, nous pouvons dépasser ces notions de stock au 31 décembre en ajoutant des indicateurs, de type reste à payer. Vous voyez un extrait du tableau 2 en exécution de la liasse budgétaire. L'autorisation d'engagement en 2019 se situe presque 254 M€. Ce sont tous les engagements signés par l'université. Nous avons décaissé, en trésorerie, 241 M€. La différence constitue les restes à payer, en plus. À la date du 31 décembre, avant de penser à engager d'autres dépenses, il nous reste ce stock de dettes que nous devons payer en 2020, en 2021 ou 2022. Je prends l'exemple du loyer de Moissy. Nous avons signé l'engagement en 2019 et nous consommons la totalité des autorisations d'engagement la première année, mais le loyer n'est pas payé en une seule fois. Il est étalé sur neuf ans.

Nos engagements pluriannuels n'apparaissent pas dans le fonds de roulement par rapport à la comptabilité générale, d'où l'importance de cette approche de la comptabilité d'engagement. Les dépenses d'investissement dépassent légèrement les 76 M€. Les contrats de recherche sont également pluriannuels, à près de 45 M€. Nous suivons quelques contrats d'enseignement, dont le PIA PULSE, pour 12 millions.

D'un côté, vous avez le coût total à l'origine de 133 M€ et, de l'autre, des financements extérieurs de 110 M€. Nous devons trouver cette différence, à puiser dans notre trésorerie. Ce sont des dettes financières que nous serons obligés de payer. Il nous faut donc cette trésorerie de 23,280 M€.

Le rectangle de la *slide* représente le stock des futures dépenses par rapport à l'actualisation au 31 décembre. Nous nous sommes engagés pour 100 M€ de dépenses, étalées sur plusieurs années. Il existe trois façons de financer ces décaissements. Nous pouvons utiliser notre trésorerie actuelle ou regarder nos

restes à encaisser puisque si nous avons étalé nos dépenses, les financeurs ont étalé leurs versements. Si ce n'est pas suffisant, nous devons trouver la trésorerie manquante. Deux solutions se présentent. Nous pouvons avoir des recettes supplémentaires, en fonction de l'activité, ou nous décidons de décaler les dépenses dans le temps. C'est ici que le CA prend toute sa dimension, ainsi que la gouvernance de l'université. Si nous nous retrouvons sans les moyens de faire face à nos engagements, nous devons les décaler dans le temps.

Pour l'UPEC, les engagements s'élèvent à 100 M€. Les restes à encaisser se situent à 52 M€ et la trésorerie nette à 48 M€. En additionnant les deux, nous sommes en mesure de faire face à nos dépenses prévues, étalées dans le temps. Il n'est pas nécessaire de trouver une autre trésorerie.

Sous réserve d'évolution de la masse salariale conforme aux recettes, la trésorerie actuelle et les restes à encaisser couvrent les futurs décaissements déjà programmés.

Mme DE SUREMAIN – Cette présentation revient sur le compte financier 2019 dans une logique de bilan et nous donne des perspectives sur les années à venir. Nous ne sommes pas seulement dans des approches techniques, des choix politiques doivent être faits pour définir les priorités et le calendrier. Il nous faut savoir dans quelle mesure nous continuerons de chercher des financements tout en maîtrisant notre masse salariale.

M. TEBOUL – S'agissant des perspectives d'encaissement, je vois quand même un risque de non-encaissement. Comment intégrez-vous la part d'aléa ?

M. MOITON – Nos financeurs sont l'État, les collectivités locales ou l'Union européenne. Nous pouvons penser que les risques restent moindres, puisqu'ils ont signé un contrat. Nous nous sommes engagés à réaliser les travaux ou la prestation. En échange, il se sont engagés à verser les sommes attendues. Lorsque je parle

d'opérations pluriannuelles, je cible quelques cas particuliers, comme les dotations pour travaux ou les contrats de recherche. Le risque peut correspondre aux droits d'inscription des étudiants, en sachant que cette partie est peu importante par rapport à la masse totale. Nous pouvons rencontrer des problèmes avec une entreprise privée qui signe un contrat avec l'université et qui fait faillite. Globalement, le risque reste minime.

M. PELLET – En dépit du reste à payer, je me réjouis de cet excédent. Il nous donnera l'occasion de lancer les travaux en faveur de la dalle.

Mme DE SUREMAIN – Sur ces 5 M€, une partie est déjà affectée. Je parle des fonds de la CVEC ayant basculé en fonds de roulement. Nous les utilisons pour les étudiants. Nous parlerons du sujet en BR1, en vous présentant nos propositions. Il nous reste des marges de manœuvre. Le processus relatif à la dalle suit son cours et nous tenons effectivement à avoir une belle dalle. C'est très symbolique pour nos 50 ans.

M. PELLET – Nous avons les moyens d'ajouter un peu aux 10 M€, si cela s'avère nécessaire pour lancer un beau projet. Nous en reparlerons.

M. LE PRÉSIDENT – Il faut un beau projet, en ce qui concerne notamment l'organisation d'un amphi en salle de spectacle. Le chantier est en cours.

Mme FAURE – Comment arriver à fixer une perspective en matière de recrutement ? Le but est d'éviter ce turnover constaté. Comment pouvons-nous consommer si nous n'arrivons pas à avoir la masse salariale suffisante pour les collègues qui mettent en œuvre les investissements et les projets d'établissement ? Je trouve ce niveau de turnover inquiétant. Des collègues ont été recrutés sur des projets à dix ans et qui arrêtent les contrats au bout d'un an. Je m'interroge sur la gestion des personnels. Est-ce un problème lié à l'attractivité ? Il faut quand même se poser les vraies questions et s'engager vis-à-vis des collègues si nous voulons les garder.

Mme DE SUREMAIN – Ma réponse sera plus globale. Le graphique montre que nous nous éloignons du seuil de vigilance et que nous sommes loin du seuil d’alerte. En même temps, Gilles Moiton a précisé que si nous avons pourvu tous nos emplois, ce qui n’arrive jamais, nous serions prêts du seuil de vigilance. Nous menons une politique suffisamment active pour sécuriser notre masse salariale, mais nous devons rester très vigilants. Le ratio peut repartir à la hausse. Une diminution est liée à l’augmentation relative de notre activité et au fait que nous n’ayons pas pourvu tous les emplois cette année, pour plusieurs raisons.

Nous entrons dans une phase de créations d’emplois et tous les recrutements n’ont pas encore été effectués. Je pense aux recrutements contractuels, comme ceux des ATER parce que nous n’avons pas pourvu tous les postes de maîtres de conférences et de professeurs en même temps. C’est très heureux. Nous ne pouvons pas ainsi disposer d’un vivier suffisant pour effectuer des recrutements de qualité. Il vaut mieux les étaler dans le temps. D’ici deux à trois ans, ces postes seront pourvus. Le GVT repartira à la hausse, du fait qu’il s’agit de l’augmentation mécanique de la masse salariale liée à l’emploi statutaire. Il faut rester vigilant sur la maîtrise de cette masse salariale. Notre objectif est de pourvoir ces emplois en faisant appel à des statutaires. Nous ne suivons pas une politique de substitution.

Nous prenons pleinement la mesure du souci que représente le turnover. Nous en avons déjà parlé en CT et nous aurons l’occasion de soumettre notre plan au CA. Il prévoit de rendre nos emplois plus attractifs, en faisant varier l’indemnitaire ou en prévoyant une politique d’accompagnement des contractuels pour les inciter à passer les concours de la fonction publique.

Nous travaillons sur d’autres leviers, comme l’environnement professionnel et les conditions de travail. Les salaires resteront ceux de la fonction publique, sans

possibilité de les augmenter. Nous voulons néanmoins que les conditions de travail soient motivantes, avec le souhait de stabiliser nos emplois.

Nous sommes engagés dans un plan élaboré par un GT du CT. Nous serons amenés à vous présenter nos idées rapidement. Par exemple, nous savons que la Direction des ressources humaines est en grande difficulté, avec trop de postes vacants. Nous vous proposerons de considérer que cette Direction entre dans la catégorie des métiers en tension, ce qui permet de libérer un traitement indemnitaire spécifique. C'est aussi un levier pour stimuler les recrutements.

Nos ratios sont bons, mais méritent d'être surveillés. Nous resterons très vigilants.

Vous constatez que la situation budgétaire et financière nous permet de dégager des marges de manœuvre. Nous vous proposons de les utiliser de façon stratégique, notamment lors du prochain budget rectificatif qui vous sera présenté en juin.

Nous accueillons une représentante du cabinet Deloitte, qui nous présente les éléments relatifs à la certification des comptes.

Représentante du cabinet Deloitte – Je vous présente notre opinion sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019. Je souhaite remercier Gilles et Claude pour leur disponibilité, qui nous a permis de mener à bien notre mission dans les délais impartis.

Les points d'attention concernent d'abord le changement d'agent comptable au cours de l'exercice, sans impact sur les comptes. Les zones de jugement et d'estimation significatives sont les mêmes que l'année dernière, en premier point les passifs sociaux, avec la correction d'erreur sur le nombre de jours pour les congés non pris et les CET. En deuxième point, nous parlons de la dépréciation des créances clients. Aucun dysfonctionnement n'a été relevé. Les risques d'audit significatifs sont les mêmes sur l'ensemble des universités, avec la reconnaissance

des produits d'exploitation sur la recherche et la formation continue, ainsi que le risque de fraude.

En termes d'évolution réglementaire, le changement de méthode de la comptabilisation des droits d'inscription par note de la DGESIP en date du 3 juillet 2019 soulève quelques points d'intention, que vous voyez précisés sur la slide.

Nous sommes intervenus la semaine du 2 décembre afin d'effectuer une revue du contrôle interne. Aucun dysfonctionnement n'a été constaté sur les cycles de la paye, des recettes et des achats. Nous sommes également intervenus la semaine du 3 février, au cours de laquelle nous avons mené notre audit sur les comptes au 31/12/2020, sans qu'aucun dysfonctionnement ne soit relevé en matière de fraude.

Pour rappel, l'opinion 2018 était une certification sans réserve et sans observation. L'opinion 2019 se veut également sans réserve. Nous émettons une observation purement technique sur le changement de méthode des droits d'inscription.

Mme DE SUREMAIN – Je remercie le cabinet Deloitte, qui assure toujours une présentation très claire. C'est l'occasion de féliciter la directrice des services financiers, Claude Pasquier, et l'agent comptable, Gille Moiton, pour leur présentation, d'une excellente qualité. Une fois de plus, les comptes sont certifiés sans réserve.

M. MOITON – Je tiens à remercier les deux équipes de la DSF et de l'agence comptable.

Mme DE SUREMAIN – Oui, absolument. Il faut vraiment féliciter toutes ces équipes. Année après année, nous avons des comptes certifiés sans réserve et c'est vraiment remarquable.

Mme PASQUIER – Je remercie l'ensemble des services financiers de toutes les composantes.

Mme DE SUREMAIN – Oui, c'est vraiment un remerciement qui s'adresse à l'ensemble de l'établissement.

Je vous propose de passer à l'approbation. La slide vous présente les termes de la délibération.

Il est donné lecture des procurations.

Il est procédé au vote.

NDR : Le résultat du vote n'est pas communiqué oralement.

Mme DE SUREMAIN – Je vous remercie beaucoup.

M. MOITON – Qu'est-ce que l'affectation des résultats, que vous venez de décider ? Nous partons du compte de résultat, avec le produit des charges, nous déterminons le résultat. Ce résultat est ensuite affecté au passif du bilan. Nous faisons bien le lien entre tout ce qui a été présenté et votre décision d'affecter le résultat au passif.

Mme DE SUREMAIN – Je veux vraiment remercier et féliciter, à titre individuel et professionnel, Claude Pasquier, dont c'est le dernier CA en tant qu'agent en activité. Claude prend sa retraite. Nous sommes très heureux qu'elle ne parte pas complètement, elle a accepté de rester comme collaboratrice exceptionnelle pour ces prochains mois. Elle pourra assurer l'élaboration du budget rectificatif n°1. Claude sera toujours parmi nous de mars à juin, mais sans doute pas au-delà.

Pour la remercier, nous vous convions à un apéritif à 13 heures, dans la salle à côté. Le but est de saluer cette étape dans sa carrière brillante. Je vous propose d'ailleurs de l'applaudir.

M. LE PRÉSIDENT – Nous bouleversons l'ordre du jour pour aborder l'approbation des statuts de la COMUE et SFRI.

4. FORMATION ET RECHERCHE

4.2. Projet Structuration de la formation par la recherche (SFRI) : approbation

M. GILBERT – Le projet a été déposé par le porteur de l'université Gustave Eiffel ce mardi, à 11 heures du matin. Nous avons déjà évoqué ce projet, dont les différents Conseils ont été informés, avec à chaque fois des messages d'inquiétude et d'espoir. Inquiétude de ne pas être associé, espoir de pouvoir rallier l'UGE dans la co-construction de la candidature. Les inquiétudes ont été telles que le CAC a voté une motion exprimant sa préoccupation, appelant l'université Gustave Eiffel à associer les équipes concernées de l'UPEC à la co-construction du projet, dans sa phase finale. Il était un peu difficile de croire que nous pouvions faire infléchir le projet trois semaines avant le dépôt. Néanmoins, nous avons pu apporter quelques modifications lors de la dernière semaine, allant dans le sens des intérêts de l'UPEC.

Leur dernière version du projet, avant notre intervention, laissait voir que la SFRI s'appelait la SFRI Gustave Eiffel. Nous étions donc associés à un projet qui portait le nom du partenaire. L'université Gustave Eiffel espérait que les étudiants s'inscrivent à l'UPEC dans une formation intitulée « université Gustave Eiffel », ce qui posait évidemment problème. Nous avons apporté nos explications et l'UGE a finalement renoncé à cet intitulé, au profit d'un nouveau : « Master pour les ingénieurs et les architectes ». De la même façon, un tel nom ne s'avère pas très bien adapté à nos étudiants. Nous avons exprimé une nouvelle fois notre insatisfaction. Au final, nous avons retenu le titre suivant, assez générique : « Graduate programs pour les études doctorales ». Il ne contient pas le nom du porteur, préserve les intérêts de l'UPEC et ne contient pas le mot « master ». Nous ne voulions pas que nos étudiants disent qu'ils dépendent du master de Gustave Eiffel dès lors que le porteur est Gustave Eiffel. Ils ont imaginé deux façons distinctes, mais à la finalité identique, de donner

le sentiment que la capsule portait le nom de leur établissement ou que le master d'UGE constituait l'enveloppe.

Dans la version communiquée, les LabEx étaient présentés comme ceux de l'UGE. Ce sujet, bien au-delà de SFRI, revêt un enjeu politique très important pour l'UPEC. J'ai regardé sous quel étendard ont été déposés les LabEx: il s'agissait soit de l'UPRE, soit de l'université Paris-Est. Nous étions en 2011 et 2012. L'ISITE est intervenu après, en 2017. L'ordre des textes a montré une contradiction entre l'apparition des LabEx, de l'ISITE et la volonté de dire que les LabEx figurent dans les (incompris, 5, 30 :00).

En 2018, un intervenant a modifié le PIA 3 des LabEx, signé par le Premier ministre. Le document indique que les LabEx sont intégrés à l'ISITE et que les décisions y afférant, s'agissant même des dotations, relèvent de l'ISITE. Nous avons échangé avec Gilles Roussel, je lui ai indiqué qu'il ne pouvait pas considérer que les LabEx relevaient de l'UGE. Il m'a expliqué que l'ISITE figurait bien dans l'UGE. Une distinction doit pourtant être faite entre l'université cible de l'ISITE et le consortium de l'ISITE, qui ne sont pas les mêmes structures institutionnelles. Dans le consortium, nous trouvons deux institutions : l'UGE et l'ENPC, cette dernière ayant des voix minoritaires par rapport à l'UGE. Nous ne pouvons pas juridiquement dire que les LabEx appartiennent à l'UGE.

Les LabEx sont des fédérations de recherche, qui intègrent des laboratoires. Ces laboratoires relèvent-ils de l'UPEC ? Oui, en partie. Si vous enlevez les laboratoires, les LabEx disparaissent de fait. L'activité des LabEx dépend de celle des chercheurs affectés aux laboratoires. Qui sont les employeurs du personnel des laboratoires ? Il s'agit notamment de l'UPEC, dans des proportions importantes. Ces règles rappellent que les chercheurs sont placés sous l'autorité des établissements qui les emploient. J'ai donc expliqué à Gilles Roussel qu'il ne fallait pas donner à l'avenant

une interprétation exagérée. D'autre part, nous ne pouvons pas analyser la question du rattachement entre les LabEx et l'ISITE sous le seul prisme de cet avenant. D'autres normes impliquent une lecture combinée et conduisent à une gouvernance des LabEx, de nature à inclure l'UPEC.

Nous discuterons du sujet. Visiblement, leur présentation a été très politique, mais peu juridique. Grâce à nos juristes, nous pourrions mettre à profit cette compétence.

Ils ont donc retiré l'expression selon laquelle les LabEx étaient ceux de l'UGE. Pour nous, il n'était pas envisageable d'apporter le moindre soutien avec une lettre de présentation de cette nature.

S'agissant du programme, il est question d'une *graduate school*, qui inclut quatre *graduate programs*. Initialement, il devait y en avoir cinq, mais la branche de MMCD de Marne-la-Vallée a voté une motion s'opposant à son intégration dans le projet SFRI et défiant en quelque sorte les porteurs du projet. Gilles Roussel a indiqué qu'il sentait une réelle opposition en interne et n'a pas considéré que les conditions étaient réunies pour adresser à l'ANR un dossier de candidature avec le LabEx MMCD et un *graduate program* autour des activités du LabEx. De sorte, au lieu d'avoir cinq *graduate programs*, nous n'en comptons que quatre, assez différents en matière de disciplines : futurs urbains (mondes urbains en transition), mathématiques et sciences des ordinateurs (systèmes intelligents, sciences humaines et sociales à partir des données), digital studies & innovation for smart cities, objets connectés, outils et systèmes.

La discipline retranchée est celle des sciences des matériaux et matériaux innovants, du LabEx MMCD.

En quoi consisteront ces *graduate programs*? Il s'agit, à travers une appellation de *graduate programs*, de mettre en œuvre des modules proposés à des masters déjà existants. Le souhait est de poser des passerelles entre des masters existants,

regroupés au sein du *graduate program*. L'étudiant qui suit un master intégré à un *graduate program* suit le même master que celui qui existait avant le *graduate program*. En revanche, si nous avons le *graduate program*, accompagné d'un financement, nous pourrions injecter des fonds pour soutenir des bourses de masters dans des proportions importantes, pour encourager les mobilités à l'étranger, mettre en œuvre des outils d'innovation pédagogique, offrir des modules complémentaires, pour proposer des options. Ces offres suivent l'ambition de développer de nouvelles capacités d'enseignement au sein de ces masters et faire en sorte que les étudiants bénéficient d'un dispositif plus complet, avec plus d'interdisciplinarité et d'ouverture à l'international.

Ces soutiens seront-ils nombreux et importants ? Non, il faut tout relativiser. L'enveloppe budgétaire à laquelle nous pouvons prétendre pour SFRI se situe entre 7 et 9 M€ pour dix ans. Nous parlons de 800 k€ pour le site complet, ce qui ne changera pas énormément les soutiens financiers que nous apportons aux étudiants ou les modules ajoutés aux formations existantes. Néanmoins, c'est assez positif pour nous.

Comment fonctionnera la gouvernance ? Il a fallu faire preuve de conviction envers le partenaire, qui n'avait pas mesuré que tout se passait entre établissements. La *graduate school* accueille plusieurs représentants de l'UGE, avec des vice-présidents. Il faut également mentionner les représentants des établissements partenaires, que sont l'UPEC, l'ENPC et le CNRS.

Le comité de pilotage de la *graduate school* évalue les formations sans pouvoir de décision et émet ses propositions à la vice-présidence du « projet transformant de l'UGE » accompagnée des VPCA des partenaires pour tout ce qui relève des propositions ayant un impact financier et RH. À ce stade, ce n'est qu'une forme d'évaluation, mais plus politique. Ce sont les instances très politiques qui sont

saisies, lesquelles se retournent vers les CA. Ces derniers opèrent les choix. Le CA de l'UGE ne traite que les éléments de l'UGE, le CA de l'UGE et les CA des partenaires se penchent sur les enjeux interétablissements. En ce qui concerne les enjeux liés à la recherche et aux formations, les propositions sont faites au CAC des établissements. Au sein du comité du pilotage, nous trouvons déjà les VP recherche, les VP CFVU qui étudient l'opportunité politique des propositions adressées aux conseils élus. Ils les communiquent ensuite au CAC de l'UGE, au CAC de l'ENPC, etc.

Ces dispositifs n'ont pas été envisagés par notre partenaire UGE. Elle n'avait pas mesuré, dès lors que nous parlons de schémas de co-accréditation, qu'il est impossible de se passer des accords des partenaires. Dans le cadre d'une réunion consacrée à la gouvernance, je suis revenu dans le débat avec les articles du Code de l'éducation. Si cet article n'est pas respecté, nous ne pourrions jamais soutenir le projet. Sinon, nous méconnaîtrions les habilitations de nos propres conseils. Nous avons obtenu que les habilitations de nos conseils soient respectées. L'UGE ne peut pas faire évoluer un master sans l'accord du CAC de l'UPEC.

Nous avons obtenu des concessions financières, qui ne sont pas de nature à nous donner des garanties. Il est très difficile d'aller au-delà de ce que vous présentons. Dans le cadre de la contractualisation avec l'ANR, l'UGE recevra les fonds. Nous avons demandé, pour une série de chapitres, à recevoir des sommes correspondant à chacun des établissements. Il nous a été indiqué que la répartition par établissement ne correspondrait pas nécessairement à des choix pédagogiques ou scientifiques, mais à des choix institutionnels.

Les deux logiques pouvaient ne pas être en harmonie. Ils nous ont précisé qu'ils préféreraient que ce soit l'UGE qui capitalise les sommes et procède à la répartition.

Nous sommes devant cet engagement moral et il nous a semblé difficile d'aller au-delà.

Nous avons obtenu une concession sur la rubrique des primes et heures complémentaires. Ils avaient uniquement renseigné la ligne de l'UGE et nous avons obtenu que des crédits correspondent à l'UPEC pour cette activité, au prorata de 22% de la somme. Ce taux est l'estimation de la part d'heure correspondant aux formations assurées par les agents de l'UPEC dans la cadre des heures correspondant aux différents masters.

Mme DE SUREMAIN – Nous avons évoqué ce dossier SFRI à de multiples reprises et insisté pour rejoindre la discussion. La négociation a été très serrée, notamment la semaine dernière. Je parle des appellations globales et des aspects budgétaires et financiers. Nous avons dû mettre sur la table tous les éléments qui pouvaient être financés et répartis à l'avance. Notre proposition vous est transmise dans des délais restreints. Les négociations durent jusqu'à lundi soir, le projet ayant été déposé mardi matin. Une question de méthode se pose.

Nous mettons à disposition les *slides* qui reprennent les éléments du projet. Il vous faudra certainement un peu de temps pour intégrer ces informations. Souhaitez-vous vous exprimer et voter aujourd'hui ou bien vaut-il mieux en reparler lors du CA du 27 mars ? Il semble plus raisonnable de laisser un certain temps.

M. GILBERT – Si l'UPEC n'avait pas accordé son soutien au projet, que se serait-il passé ? La candidature aurait été adressée à l'ANR sans la mention du soutien de l'UPEC et en cas de succès, il aurait été nécessaire que l'argent de l'ANR puisse bénéficier à nos étudiants. Nous aurions manifesté une opposition, en nous abstenant à la démarche de l'université Gustave Eiffel. À partir du moment où nous avons obtenu des concessions, il nous a paru plus sensé de le soutenir. Il faut distinguer l'avant, le soutien politique, et l'après. De toute façon, tout est coaccrédité et en commun.

M. TEBOUL – J'aimerais savoir ce qui a incité MMCD à rejoindre le projet.

M. GILBERT – Gilles Roussel nous a indiqué, il y a une semaine, que MMCD s’opposait au projet, sans en préciser la raison. Il n’a pas dit que tout le LabEx s’y opposait, il a seulement mentionné une partie du LabEx.

M. MOSCOVICI – La composante de l’UGE, qui s’appelle l’IPSA, l’équivalent de la faculté de sciences, a voté à l’unanimité, en conseil de gestion, contre la participation au projet. Les éléments mis en place pour les masters co-accrédités ne leur conviennent pas. Il y a un vote défavorable sur ce projet.

M. GILBERT – Au plan méthodologique, des collègues des LabEx ont exprimé leur mécontentement. Ils ont eu le sentiment que les décisions se prenaient hors de la communauté. Nous leur avons dit que si nous n’étions pas associés, nous ne pourrions pas communiquer. Les doyens des composantes n’ont pas été consultés. En 48 heures, le porteur de SFRI a contacté Jacques Moscovici. Ils n’ont pas échangé avec les responsables des masters et sont engagés à le faire. Tout a été organisé selon un sentiment d’urgence.

Mme DE SUREMAIN – Les négociations sont serrées depuis la semaine dernière. Nous avons légèrement changé le texte de soumission de la candidature. Chaque GP et *graduate program* définit sa politique. Les fonds sont ainsi répartis. Tous les partenaires et les étudiants des masters sont éligibles aux bourses. Faut-il une clé de répartition à l’avance ? Sur quoi indexer cette clé ? Faut-il prendre en compte le nombre d’inscrits en proportion dans les masters ? Il nous paraît intéressant de considérer la répartition au mérite scientifique. Les bons étudiants doivent pouvoir bénéficier de ces bourses, quelle que soit leur université d’origine. Le jury procédera à la répartition des bourses.

De même, des crédits seront ventilés pour les invitations de professeurs étrangers. L’ensemble des établissements sont éligibles à la répartition de ces crédits selon les invitations. Nous avons obtenu qu’une ligne de crédits sur les rémunérations des

personnels statutaires dans les formations soit bien répartie selon une quotité. Cette quotité, qui peut être renégociée, est liée à la hauteur du volume d'interventions des enseignants. Pour l'UPEC, elle est fixée à 22%.

M. PELLET – Il n'en demeure pas moins, si j'ai bien compris, que l'UGE décidera en dernier ressort de l'attribution des bourses.

Mme DE SUREMAIN – Chaque *graduate program* définit sa politique et la répartition des crédits. L'UGE assure la gestion et perçoit les fonds. C'est règlementaire.

M. PELLET – La répartition prévoit ces 22% à l'UPEC. Est-ce à dire que l'UPEC décidera seule de l'affectation de ces 22% ?

Mme DE SUREMAIN – Oui, sur ce volume horaire, lié à une ligne de crédits pour financer les heures d'intervention des formations. Pour les intervenants statutaires, l'UPEC a droit à 22% des fonds.

M. PELLET – J'ai bien compris, mais avons-nous l'assurance statutaire au sujet de l'affectation de ces 22%.

Mme DE SUREMAIN – Nous avons une aide demandée à l'ANR de 300 k€, soit 324 k€ au total avec les frais de gestion. Cette somme sera versée à l'UPEC.

M. PELLET – Quand le projet d'EUR Environnement a été déposé, le CNRS a exercé une pression pour que les équipes des labos de l'UPEC ne participent pas à cette EUR, dans la perspective de leur participation à SFRI. Que reste-t-il de cette exigence du CNRS ? N'avez-vous pas l'impression que l'UPEC a été victime d'intrigues de couloir du début jusqu'à la fin ?

M. LE PRÉSIDENT – C'est un peu plus compliqué. Effectivement, il y a eu cette approche EUR, au sujet de laquelle nous nous sommes opposés.

M. PELLET – Je rappelle que cette EUR n'a pas été attribuée.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, elle n'a pas été labellisée par l'ANR. Il y a eu ce flou autour de SFRI. Nous avons inclus essentiellement LLSH et (inaudible, 6, 23 :16) dans SFRI, à travers les mathématiques (inaudible).

Mme DE SUREMAIN – Les enseignants intervenant dans des enseignements de masters ont été dissuadés de participer à l'EUR GPS3. Nous les retrouvons dans le *graduate program* « urban futures », ainsi que la formation pour un *graduate program*.

M. LE PRÉSIDENT – Nous n'aurons pas le temps de parler de l'EUR GPS3, mais le dialogue de gestion 2 inclut une ligne qui permet de réactiver une demande de PIA. Nous relancerons donc le dossier de l'EUR GPS3.

Mme DE SUREMAIN – Ce sera un format originel, interdisciplinaire et impliquant les sciences.

M. LE PRÉSIDENT – Je demanderai aux conseils de voter la labellisation UPEC de GPS3.

M. PELLET – Il n'en demeure pas moins que l'attitude de Gilles Roussel peut être perçue comme une sorte d'arrogance impérialiste absolument phénoménale. Il fait savoir que les 10 M€ lui reviendront, contre 900 k€ pour l'UPEC.

M. LE PRÉSIDENT – Non, les *graduate programs* profiteront d'une indépendance.

M. PELLET – J'ai bien entendu, mais si nous faisons le bilan de ce projet, il ressort que Gilles Roussel accorde quelques miettes à l'UPEC. Très clairement, il se passe lui-même d'une concertation interne, comme le montre le problème du labo. Jusqu'à quand devons-nous subir de telles oukases ? L'histoire du CNRS dans l'EUR était déjà une intrigue de couloirs, dont l'UPEC a été victime. Si Gilles Roussel se montre si arrogant, c'est parce qu'il y a en amont ces intrigues de couloirs.

M. LE PRÉSIDENT – J'apporte quelques nuances. Nicolas Arnaud est venu nous voir

pour que le CNRS soit plus présent à l'UPEC. Il s'agit notamment de s'investir sur nos projets, dont ceux de LLSH ou encore e-City. De nombreux chercheurs de l'UPEC s'impliquent dans le domaine de la ville, de l'urbanisme et des populations. Le CNRS a demandé à participer au projet, ainsi que l'INSERM. Ce projet est un bon véhicule. Nous devons être très bons.

Mme DE SUREMAIN – Le dynamisme de l'UPEC est bien identifié par les tutelles et les partenaires.

M. PELLET – Visiblement, Gilles Roussel n'en a cure !

Mme DE SUREMAIN – Notre avenir se construit aussi avec des partenaires. La DGSIP a été satisfaite de notre présentation en janvier. Le HCERES a bien saisi ce dynamisme. Nous avons des possibilités de partenariat. L'horizon ne s'arrête pas à l'UGE.

M. PELLET – Ma remarque préparait une question, mais vous avez répondu avant même de l'entendre...

M. GILBERT – Je partage cette analyse sur une sorte de dette morale à la suite des entraves à l'EUR 2 du fait de nos partenaires. J'ai bien dit au CAC de la COMUE qu'ils avaient une dette morale et qu'ils devaient nous associer en amont. Deux jours avant le dépôt, j'avais le sentiment que cette dette morale n'était pas complètement remboursée. Nous avons dû négocier pour défendre nos intérêts, mais pas pour co-construire le projet. Ce projet a été pensé par l'UGE, c'est vrai. Nous avons exercé une influence pour que nos intérêts soient préservés. Il n'y a eu aucune symétrie entre ce qui s'est passé avant et après l'EUR2. C'est juste.

M. PELLET – Je souhaite aller au terme de mon interrogation. Je crois que nous sommes d'accord sur l'analyse. Je n'emploie pas d'euphémisme, vous préférez en employer : au fond, je sais que nous sommes d'accord.

Une question se pose néanmoins. En sachant que l'avenir de l'UPEC n'est pas uniquement lié à l'UGE et que le CNRS a une responsabilité dans tout ce qui s'est passé et en a encore une dans la construction de ce projet, jusqu'à quel point l'UPEC a-t-elle intérêt à répondre positivement à l'UGE ?

Je repose ma question. N'avons-nous pas intérêt à dire non et à compter sur le fait que les partenaires, comme le CNRS ou la tutelle, connaissent le poids de l'UPEC ? Le but est de les obliger à bousculer Gilles Roussel dans ce cadre.

M. THAUVRON – Je ne rejoins pas tout à fait l'analyse d'Éric. La situation n'est pas binaire, avec les gentilles victimes d'un côté et les méchants de l'autre, derrière Gilles Roussel. L'UPEC se doit aussi de montrer davantage de bonne volonté.

Mme DE SUREMAIN – Nous avons l'occasion de collaborer efficacement à l'échelle de certains masters, qui en retirent un bénéfice. Il aurait fallu sans doute une collaboration plus large et un projet plus ambitieux, mais ce projet est là. Il offre des perspectives intéressantes pour des formations et des masters.

M. THAUVRON – Nous constatons bien ce délitement des relations avec l'UGE. C'est peut-être le signal qu'il faut, à l'avenir, se positionner davantage dans la concertation.

M. GILBERT – Nous nous sommes déplacés, nous avons exigé des rendez-vous, j'ai écrit une cinquantaine de mails à Gilles Roussel et à d'autres représentants de l'UGE. J'ai évoqué leur dette morale à trois reprises.

M. PELLET – Ils assument leur position hégémonique sans scrupule. Ce n'est pas la question d'avoir des gentils d'un côté et des méchants de l'autre.

M. LE PRÉSIDENT – Il convient de rester politique, sans s'énerver. Des lignes rouges ont été tracées la dernière semaine, consistant à ne pas signer sans certaines

conditions. Tout était lié avec l'ENPC. Cette accroche s'est révélée efficace. Nous nous sommes réunis pour aboutir à un document correct.

Nous continuons, d'autres projets avancent, notamment celui consacré à la ville.

M. GILBERT – Notre intérêt est de continuer le dialogue, avec l'espoir d'avancer. Il y aura des points de blocage, qui ne seront pas forcément complets. À mon avis, il faut être toujours plus exigeant et ferme, en privilégiant quand même l'ouverture au dialogue.

M. LE PRÉSIDENT – Le projet e-City entraînera des collaborations, par exemple. Nous avons quand même retrouvé une accroche politique.

Je vous propose de poursuivre le cours de la réunion.

Mme DE SUREMAIN – Nous reprenons l'ordre du jour, en sachant que nous ne pourrions pas le traiter dans sa globalité aujourd'hui. Nous nous limitons aux points obligatoires.

S'agissant de ce point, vous pouvez choisir de vous prononcer aujourd'hui ou de reporter le vote à la prochaine réunion du CA. Je sais que les documents ont été transmis tardivement. La candidature est déposée, de toutes les façons.

Un INTERVENANT – Ce vote ne sert à rien.

M. LE PRÉSIDENT – Non, il nous reste des discussions à mener.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1. Approbation des statuts de la COMUE Université Paris Est

M. GILBERT – Différentes réunions ont été organisées depuis un an pour construire les nouveaux statuts de la COMUE. La discussion a duré assez longtemps et s'est révélée constructive. Elle nous a permis, en juin dernier, de recevoir des suggestions de votre part conduisant à améliorer le dispositif. Cette discussion a impliqué les

futurs membres de la COMUE et les représentants des associés, au nombre de douze.

Après de nombreuses heures de discussion, nous avons rédigé un texte définitif soumis au vote du conseil d'administration de la COMUE le 25 février dernier. Il a été voté à l'unanimité sans qu'un élément du dispositif fasse l'objet d'une contestation par les élus.

Quelles sont les modifications par rapport à la version antérieure ?

À l'article 3, avant dernier alinéa, ont été modifiés des éléments relatifs aux conditions de terrain d'un membre, selon une demande de l'école des Ponts. Il est prévu qu'il ne puisse pas y avoir de retrait avant la fin de l'exercice budgétaire. En cas de retrait d'un membre, il convient d'attendre la fin de l'exercice budgétaire pour ne pas rediscuter les conditions budgétaires en cours d'année.

À l'article 6, troisième alinéa, il a été demandé par la DGESIP des modifications rédactionnelles pour indiquer que la COMUE pourrait être co-accréditée par les écoles doctorales. Cette mention a été ajoutée.

À l'article 9, la DGESIP a demandé d'apporter des modifications s'agissant de l'insertion de formules types, qui ne concernent pas tant le fond que la forme, ainsi que des dispositions relatives à la parité. Ont également été ajoutés des éléments relatifs au mode de scrutin. Il est prévu, pour les membres du CE, un scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle, avec répartition des sièges restants à pourvoir selon la règle « du plus fort reste ». Ces questions n'avaient pas été traitées dans la version antérieure.

À l'article 14, le dernier alinéa est supprimé. Il prévoyait que le Conseil des membres, élargi aux établissements co-accrédités, se réunirait une fois par an pour débattre de la stratégie en matière de formation doctorale. L'ENPC a exprimé le vœu que ce débat ait lieu au sein du Conseil de la formation doctorale en formation

restreinte, en même temps que le pilotage et le suivi opérationnel des conventions de co-accréditation.

Un alinéa é été ajouté dans l'article sur la formation doctorale, j'y reviens plus tard.

À l'article 16.2 ont eu lieu des petites modifications rédactionnelles de pure forme, demandées par la DGESIP.

À l'article 19, il est désormais prévu que les enseignants-chercheurs ou chercheurs, mentionnés au point 2, soient en nombre égal au nombre d'écoles doctorales coaccréditées dans le périmètre du site Paris Est et, à la demande de l'UPEC, qu'ils soient rattachés à des écoles différentes pour assurer la représentativité de l'ensemble des écoles doctorales.

Dans le cadre de cet article, il est également prévu que les étudiants mentionnés au point 3 soient rattachés aux écoles doctorales co-accréditées, dans le périmètre de Paris Est, avec un binôme titulaire suppléant par école doctorale.

À l'article 21, dernier alinéa, il est prévu que le Conseil de la formation doctorale en formation restreinte débatten des questions stratégiques, et pas seulement opérationnelles. C'est une conséquence de la modification de l'article 147, que j'ai mentionné.

S'agissant de l'article 23, à la demande de la DGESIP, les incompatibilités relatives au Président sont rappelées dans les statuts, ce qui n'était pas le cas auparavant. Ici, nous avons instauré, dans les stipulations des statuts, des éléments relatifs à l'article L712-2 du Code de l'éducation, qui rappelle les incompatibilités des Présidents d'établissements. En réalité, le fait que ce passage n'y soit pas n'était pas un vrai problème en droit. Les statuts doivent s'accompagner du respect du Code de l'éducation, mais la DGESIP a préféré l'introduire dans les statuts.

À l'article 31, le premier alinéa relatif à la date d'entrée en vigueur des nouveaux statuts est supprimé et transféré dans le décret que le Premier ministre prendra. Nous déplaçons d'une norme à une autre l'information, qui reste néanmoins prévue.

L'article 32 est supprimé. Il était prévu que le Président de l'université Paris Est, le Vice-président et les membres des Conseils en exercice, à la date de publication du décret, continuent d'exercer leur mandat jusqu'à leur expiration. Cette suppression s'explique par le fait qu'il revient au recteur de fixer les règles de la période transitoire. Ce n'est pas aux établissements, à travers leurs statuts, d'introduire cet annoncé, mais bien au recteur.

M. TEBOUL – En ce qui concerne le retrait des membres, vous avez évoqué la première disposition. Faut-il comprendre qu'un mouvement, au sein de l'ENPC, serait favorable au retrait de la COMUE ?

M. LE PRÉSIDENT – À ce stade, non. La durée de vie de la COMUE est comptée. Nous avons voulu introduire, avec l'ENPC et l'UPEC, cette accroche. Nous pouvons redéfinir le périmètre, qu'il s'agisse du mode associatif ou d'autre chose. Aujourd'hui, nous voyons que la COMUE est le DED. Les projets peuvent être organisés autrement. L'ENPC émet de fortes réserves. Ils souhaitent avoir d'autres périmètres ces prochaines années.

Mme DE SUREMAIN – Le CT a voté à l'unanimité contre ces statuts de la COMUE en première réunion, le 4 mars. Il a réitéré son vote ce matin, estimant que les demandes de modification n'avaient pas été suffisamment entendues. Ces demandes ont été transmises à différentes instances, mais l'UPEC n'est qu'un membre parmi d'autres. Certaines modifications ont été prises en compte, d'autres pas. Nous pouvons comprendre les inquiétudes sur les objectifs et la finalité des COMUE quand nous nous référons au cadre national, mais dans notre cas, le projet est d'en faire une COMUE de projet, et non pas une COMUE intégrative. Il ne s'agit

pas d'aspirer des masters appartenant aux établissements. Le projet est d'avoir une COMUE de projet, de mettre en place des projets de recherche et de financer des allocations doctorales. Il sera possible de solliciter l'autorisation du rectorat pour puiser dans le fond de roulement (*incompris, 7, 18 :19*) de la COMUE et financer des projets.

M. GILBERT - Le nouveau nom de la COMUE a été voté au dernier CA. Il s'agit de Paris Est Sup.

M. MOSCOVICI - Pourquoi (*inaudible, 7, 18 :50*) Paris Est ?

Mme DE SUREMAIN - Le document dont vous disposez est celui présenté au CA de la COMUE, le plus récent. Vous n'êtes sollicités que sur les statuts, pas sur le décret statutaire.

M. MOSCOVICI - Il aurait fallu que la COMUE établisse un nouveau document, en ajoutant le nouveau nom. Ils ont communiqué le document voté.

Mme DE SUREMAIN - Oui, le vote des établissements membres de la COMUE n'était pas obligatoire, mais nous tenons que ces éléments soient présentés au CA.

M. LE PRÉSIDENT - Dorénavant, l'UPEC est la seule université Paris Est.

M. PELLET - Au sujet du nom, il m'a été dit, à l'issue des débats organisés au CA de la COMUE, qu'il était question de distinguer un nom administratif d'un nom d'usage. Sommes-nous dans ce schéma ? Administrativement continuerons-nous de parler d'UPE ?

M. GILBERT - C'est bien un changement du nom administratif.

M. PELLET - Très bien. Ce ne serait donc pas comme l'UPEC qui continue d'être administrativement désignée comme « Paris 12 »...

Ma question suivante porte sur la co-accréditation. N'a-t-elle pas été remise en question dans les états antérieurs des statuts ou a-t-elle toujours été actée ?

M. LE PRÉSIDENT – Elle a toujours été actée.

M. PELLET – Vous avez rappelé le vote défavorable du CT sur la première version. Dans la seconde, les demandes de la DGESIP ont été prises en compte, mais aucune de celles formulées par le CT de l'UPEC, sauf celle que j'avais formulée en CA dès le premier débat, il y a un an. Elle portait sur l'écart entre les six postes d'enseignants chercheurs dans le Conseil de la vie doctorale et les huit écoles doctorales. Notre intervention n'a rien changé à cette règle, mais apparemment celle de la DGESIP a eu plus d'effet !

Le vote négatif du CT s'explique par le fait que l'on crée une structure dans laquelle les personnels élus sont en minorité (14 sur 25). Surtout, il faut mentionner ces deux sièges réservés au personnel BIATSS d'UPE alors que le personnel est très limité, il s'agit de contractuels précaires pour l'essentiel. Nous trouvons le même nombre de représentants pour la totalité des BIATSS des établissements membres que pour les quelques BIATSS d'UPE.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, nous sommes d'accord sur ces éléments. De toutes les manières, nous suivons une trajectoire de sortie.

Ces statuts requièrent votre vote.

Il est donné lecture des procurations.

Il est procédé au vote.

NDR : Le résultat du vote n'est pas communiqué oralement.

Mme LE LAGADEC – Du fait que nous n'avons plus de représentation au sein de la COMUE, nous ne nous exprimons pas sur les statuts.

Mme FAURE – **Nous resterons vigilants au processus électoral et au fait que les syndicats soient bien formés. Ce dossier est compliqué. Nous souhaitons vraiment un effort de celui qui pilotera la nouvelle délégation, mais je ne sais pas de qui il s’agit.**

5. PATRIMOINE

5.1. Approbation relative à la construction du bâtiment de recherche biomédicale, au dossier d’expertise et ses annexes, et au budget de l’opération

M. POIRET – Le document qui vous est proposé a déjà été voté sous une forme différente lors d’un CA il y a un an. Le document a ensuite été transmis au préfet, au rectorat, où il est examiné par l’IRE, un ingénieur en charge de ces questions. Lorsque l’UPEC demande une maîtrise d’ouvrage, le rectorat regarde la faisabilité de l’opération et sa bonne nature.

L’IRE de Créteil est parti depuis plus d’un an, sans avoir été remplacé. Le dossier a donc été transmis à l’IRE de Versailles. Ce dernier a émis un certain nombre de remarques. Il ne parvient pas au même calcul financier que nous, du fait qu’il ait compté la TVA. Je rappelle à ce titre qu’il s’agit d’un bâtiment de recherche et la TVA est de fait défalquée en fin de chantier. Il a également ajouté une part financière comportant la restructuration des locaux que nous abandonnons pour la construction du BRB. L’opération totale s’élevait donc à plus de 25 M€. Il a fallu discuter avec l’IRE et modifier le document pour gagner en clarté. De ce fait, la modification vous est aujourd’hui proposée, le document s’accompagnant d’annexes. Nous sollicitons une nouvelle fois votre vote afin que l’IRE puisse s’exprimer à son tour et accélérer son aval.

M. THAUVRON – Dans les documents transmis, la Région (*inaudible, 7, 28 :40*) labellisation de la Direction immobilière de l’État ?

M. POIRET – Oui. La Région reste attentive aux crédits, mais nous avons encore pris quatre mois de retard, du fait de l'IRE qui n'a pas bien compris le premier document. En général, le processus est assez rapide. Dans le cas présent, nous avons accusé un vrai retard.

M. LE PRÉSIDENT – L'IRE n'a pas été très brillant.

M. THAUVRON – Le plan de financement avec la Région a-t-il été signé ?

M. POIRET – C'est en bonne voie. Il faut pour cela que le dossier soit validé.

Il est procédé au vote.

NDR : le résultat du vote n'est pas annoncé en séance.

4. FORMATION ET RECHERCHE

4.1. Campus des métiers et des qualifications : approbation

M. LE PRÉSIDENT – Ce projet a déjà été présenté.

Mme DE SUREMAIN – Il s'est étoffé depuis et sera présenté au Campus des métiers et qualifications.

Mme GROS – Je tiens à excuser le porteur du projet, qui ne peut pas être présent aujourd'hui et qui m'a demandé d'assurer la présentation. Ce projet vous a déjà été présenté en octobre dernier et a fait l'objet d'une première approbation.

Je ne reviens pas sur les détails, mais sur les points ayant évolué.

Nous parlons d'un projet de Campus des métiers et qualifications, porté par l'UPEC, en lien avec le rectorat et l'académie de Créteil, la Région Ile-de-France, co-porté par la fédération française du bâtiment Ile-de-France Est. Il associe les lycées des métiers situés en Seine-et-Marne, l'université Gustave Eiffel, l'école des Ponts et Chaussées et l'université de Cergy-Pontoise.

La Région Ile-de-France a été lauréate du projet « Territoire de grande ambition » en septembre dernier. Il porte sur l'habitat du futur et comporte un volet relatif aux enjeux de formation et de développement de la recherche et de l'innovation dans le secteur de la construction. Depuis la dernière présentation du projet, les ajustements apportés ont visé à intégrer d'autres partenaires pour envisager des collaborations plus étroites avec les établissements impliqués.

Le projet a été repris avec les représentants de la Région et d'autres partenaires afin de trouver de nouvelles articulations et de développer des actions communes, en synergie avec l'université de Cergy-Pontoise, avec l'école nationale des Ponts et Chaussées. Le souhait est aussi d'élargir le champ des actions initiées en partenariat avec l'université Gustave Eiffel.

Je rappelle que nous suivons une double démarche. La première consiste à déposer le dossier de candidature pour obtenir un financement au programme d'investissement d'avenir, qui pourrait représenter la moitié du budget. La deuxième doit nous permettre de labelliser le projet par la commission nationale du Campus des métiers et des qualifications, dans la catégorie « Excellence ». Pour cela, nous comptons nous appuyer sur les atouts du projet, notamment en termes de recherche, d'articulation entre la formation et la recherche, de rayonnement international et d'envergure régionale.

Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez des précisions par rapport aux dernières évolutions.

Le sujet majeur est celui de l'élargissement du consortium de partenaires, du développement de la recherche partenariale, avec le renfort apporté par CY Cergy Paris University et l'école des Ponts.

Ce projet, qui se consacre aux enjeux liés à la transition numérique et écologique de la construction, s'accompagne de diverses actions en matière de formation autour

des matériaux biosourcés. Depuis le mois d'octobre, je peux compter l'intégration de la filière bois à travers Francilbois.

Mme DE SUREMAIN – Cette évolution est remarquable dans la manière dont la région Ile-de-France a pris les choses en main. Elle soutient le projet très fortement. Il y a des avantages et des inconvénients, mais beaucoup d'avantages. Ce projet est arrivé comme un outsider dans le paysage des Campus des métiers et qualifications. Il a été pris très au sérieux par la Région. C'est un excellent signe.

M. PELLET – La localisation de ce Campus est-elle toujours la Cité Descartes ?

Mme GROS – C'est le lieu d'incarnation du Campus, où seront développés des projets et actions qui fédèrent les établissements de formation. Les différents lieux sont le lycée des métiers Benjamin Franklin, le lycée des Pannevelles, l'IUT, le CFA BTP. Nous parlons de plusieurs sites, en particulier dans le Sud de la Seine-et-Marne. Une partie des actions concernera les dispositifs autour de la formation, à travers la réalité virtuelle. Ces événements se tiendront dans les locaux de l'université. Le souhait est d'avoir une vitrine, pour promouvoir la démarche d'excellence.

M. LE PRÉSIDENT – Il est intéressant pour nous de garder un lieu UPEC pour incarner le projet de la Région, porté par l'UPEC et ses partenaires.

M. PELLET – Lorsque nous avons abordé le sujet la première fois, j'avais rappelé le risque qui entoure ce type d'appel à projets, qui vise à spécialiser les campus. Nous dénonçons cette situation. Il s'agit ici d'un projet porté par l'UPEC, mais nous retrouvons la répartition prévue par Philippe Tchamitchian entre santé pour Créteil et ville pour Marne-la-Vallée. Si nous arrivons à apporter des nuances, ce sera très bien. Le risque existe cependant.

Mme DE SUREMAIN – Il faut développer une MSH à Créteil.

Mme GROS – Le projet est porté par l’UPEC. Il a été construit en partenariat avec la fédération française du bâtiment en Ile-de-France Est. Nous parlons d’un projet qui s’appuie sur les acteurs que j’ai cités précédemment. Il vise à répondre aux enjeux de l’évolution des métiers et des compétences sur le territoire de la Seine-et-Marne, composé essentiellement de PME. Le lien est assuré par la fédération et les organismes de formation, qui préparent les professionnels de demain.

Nous suivons la démarche d’attractivité d’une filière, qui se joue à l’échelle francilienne, avec l’ambition de promouvoir l’excellence des centres régionaux à l’échelle nationale et internationale. Il est nécessaire d’organiser cette démarche avec la Région, s’agissant en particulier du pôle de recherche et d’ingénierie autour de la ville.

Il est procédé au vote.

NDR : le résultat du vote n’est pas annoncé en séance.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.3. Approbation de la révision des statuts de l’UFR d’Administration et Échanges internationaux (AEI)

M. AVENEL – Il s’agit simplement de quelques modifications des statuts de la faculté d’AEI.

M. FROUTÉ – Le projet est soumis au vote final aujourd’hui au sein de ce Conseil d’administration. Les éléments de contexte concernent une actualisation des statuts de la faculté. Je rappelle que les statuts actuels datent de 2006. Cette actualisation prend en considération la création de l’école internationale d’études politiques et accompagne l’évolution de la composante depuis 2007. Nous observons en effet un accroissement important du nombre d’étudiants, dont ceux en mobilité internationale. Je cite également la répartition des étudiants en stage.

Je souhaite remercier la Direction des relations internationales, qui traite chaque situation au regard de la crise du coronavirus.

Ce développement à l'international passe également par des formations au double diplôme, en licence et en master. Ce sont aussi des formations aux langues étrangères (anglais, allemand, espagnol, portugais, mandarin). Les formations s'intéresseront aux nouveaux métiers et à l'international.

Nous avons déjà présenté le projet l'année dernière au sein des différents Conseils. Les statuts ont été votés par le Conseil de gestion en septembre 2019, avant d'être présentés et votés par la commission des statuts le 29 janvier. Cette dernière a proposé une modification sur l'article 24. Il s'agit d'introduire la parité dans la constitution de ce Conseil. C'est l'une des valeurs que nous voulons porter et mettre en avant. Le vote a été favorable à l'unanimité. Ces statuts modifiés qui vous sont proposés aujourd'hui ont été votés par le Conseil de gestion de la faculté le 27 février dernier. Le vote a été favorable à l'unanimité.

Trois grandes évolutions touchent les statuts. La première concerne le nom d'usage de la faculté, qui deviendrait AEI International School. Le souhait est de mettre en avant le caractère international et de renforcer notre attractivité par rapport aux étudiants étrangers. La faculté reste administrée par un Conseil UFR, dont la composition ne change pas. Elle conserve son caractère pluridisciplinaire.

Nous avons un laboratoire de rattachement conjoint aux deux écoles, AEI International School et l'école internationale d'études politiques. Le choix a déjà été validé dans le cadre de l'école internationale. Il se fonde sur le caractère pluridisciplinaire du laboratoire et les membres d'enseignants-chercheurs rattachés, présents au sein de la composante.

La troisième grande évolution s'explique par la mise en place d'une structure de pilotage et de mutualisation des moyens humains, matériels et financiers. Chaque

école s'appuiera sur un comité de stratégie et de prospective, appelé à se réunir deux fois par an pour traiter les questions relatives aux mutualisations. Une commission permanente est également commune aux deux UFR et se réunit une fois par mois pour gérer cette articulation entre les deux écoles.

Ladite structure de pilotage a déjà été approuvée dans son principe et des modalités par la commission des statuts le 11 octobre et par le Conseil d'administration le 8 novembre 2019, dans le cadre de la création de l'école internationale d'études politiques.

Mme FAURE – Mon commentaire porte sur le nom d'usage et sur la version française et internationale pour la partie en anglais. Je ne comprends pas pourquoi nous utilisons l'anglais. Pour moi, c'est AEI, école internationale. Je rappelle quand même la circulaire de la fonction publique au sujet du vocabulaire anglais.

M. LE PRÉSIDENT – Nous sommes d'accord, le nom administratif est bien AEI. Nous précisons aussi le nom International School dès lors que nous sommes libres du nom d'usage.

M. PELLET – La redondance entre « échanges internationaux » et « international school » n'est pas très heureuse. Pourquoi ne pas avoir choisi de nommer la future école d'études politiques « International school of politic studies », tant que nous y sommes ? Je m'appuie sur la directive de l'usage du français dans les institutions publiques. Un alinéa précise que l'affichage du nom de l'institution doit être en français.

M. LE PRÉSIDENT – Nous ne discutons pas l'affichage et il n'y a pas de discussion. Nous verrons quelle sera la présentation définitive du nom d'usage. Il n'y a pas de discussion.

M. PELLET – Le vote concerne-t-il le nom d'usage ?

M. LE PRÉSIDENT – Non. Le nom d'usage est : AEI International School.

Mme FAURE – Il se décline sur le site Internet

M. LE PRÉSIDENT – Souhaitez-vous émettre d'autres commentaires ?

Je vous propose de passer au vote.

M. PELLET – Je propose de voter sur la formulation en français. J'en profite pour aborder le sujet de la composition du Conseil de gestion de l'UFR AEI, qui semble être un secret protégé. De nombreux collègues ont demandé en vain à avoir accès à cette composition pour contacter des gens qui siègent au Conseil de gestion sur des problèmes syndicaux ou autres.

M. LE PRÉSIDENT – Ce point est hors CA.

M. PELLET – Il faut rappeler que la composition d'un Conseil de gestion est une information publique, et qu'elle doit donc faire l'objet d'un affichage. Je précise qu'apparemment cette composition est considéré en AEI comme un secret puisque la secrétaire refuse de donner les noms !

M. LE PRÉSIDENT – Nous sommes hors sujet. Je vous propose d'avancer.

Mme FAURE – Nous demandons un avis de la commission des statuts sur l'usage de l'anglais. Je pense que le ministère nous répondra.

M. LE PRÉSIDENT – Le nom administratif est AEI. Je vous propose de rediscuter de cette version anglaise une autre fois. Aujourd'hui, nous votons les statuts.

M. PELLET – Sortons l'article sur l'appellation.

M. LE PRÉSIDENT – Nous ne sommes pas contre le nom d'usage. Je demande aux autres membres CA de s'exprimer, afin qu'il n'y ait pas que deux personnes qui le fassent.

M. TEBOUL – Au sujet de la langue française, je souhaite rappeler l'existence de l'ordonnance de Villers-Cotterêts, au centre des combats sur la manière dont une requête peut être rédigée quand elle est déposée devant le juge administratif. Ce dernier a considéré qu'elle devait être rédigée en français, en raison de cet attachement à ce qui est une tradition ancienne. Par conséquent, je voterai en accord avec ce qui vient d'être dit. Ce texte ne va pas dans le sens de la protection de la langue française.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de voter, chacun étant libre de son vote.

M. PELLET – Je rappelle que l'UPEC a déposé un projet, retenu, d'EUR de francophonie. Il faut aussi savoir être cohérent.

Il est procédé au vote.

NDR : le résultat du vote n'est pas annoncé en séance.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.4. Information sur la candidature UNES

M. THÉVENET – Je vous présente rapidement notre candidature au projet d'université européenne, le fameux UNES. Ce projet ne fait pas l'objet d'un vote, car il a déjà été présenté en l'état. Le projet a été déposé, mais a suscité une réponse négative. Fort logiquement, nous l'avons redéposé pour l'appel d'offres suivant, dont la date était fixée le 27 février.

Aucun changement n'intervient sur le fond. Aucun nouveau partenaire n'a été intégré. Nous avons pris acte du départ de l'université de Novi Sad, qui avait déjà exprimé son souhait de quitter le consortium avant le dépôt du précédent dossier.

Le nouveau projet est de très bonne qualité. Nous avons pu tenir compte des remarques émises au sujet du dossier précédent. Il convient bien sûr d'attendre les

réponses des experts. Pour information, 64 candidatures ont été déposées pour le nouvel appel d'offres, soit deux de plus que le précédent. C'est beaucoup moins que ce qui était attendu. A priori, 24 projets seront labellisés, contre 17 au précédent appel.

Nous avons pu intégrer des soutiens de partenaires, industriels et collectivités locales, ce qui n'était pas le cas précédemment. Je mentionne aussi l'implication des étudiants à travers une lettre d'engagement. Des parties ont été mieux rédigées, en particulier les actions. Surtout, nous avons essayé de communiquer sur le projet en créant un logo et un site Internet.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie pour cette présentation et le travail accompli. Nous croisons les doigts.

M. PELLET – N'avez-vous pas jugé utile d'augmenter le nombre de partenaires ?

M. THÉVENET – Je pense qu'il est important de bien se connaître pour produire un travail de qualité. C'était l'un des points faibles de la candidature précédente. Intégrer un nouveau partenaire nous a plutôt semblé correspondre à une démarche négative. Nous avons pu travailler de manière constructive, en tissant des liens solides avec nos partenaires. Casser cette dynamique en faisant appel à un nouvel acteur ne nous a pas paru souhaitable.

Mme GROS – Nous entrons aussi en phase de mercato, où il s'avère impossible de trouver des partenaires potentiels.

M. THÉVENET – La réponse définitive nous sera communiquée à la fin du mois de juin, comme l'année dernière.

Mme DE SUREMAIN – Nous proposons de reporter tous les autres points de l'ordre du jour au prochain CA. Vous avez les documents à disposition.

S'agissant de la LPPR, nous avons pris la motion votée par la CR. Nous en reparlerons.

QUESTIONS DIVERSES

M. PELLET - S'agissant de la LPPR, tu as lu la motion votée par l'AUREF. Apparemment, l'UPEC ne fait pas partie de l'AUREF. Ne serait-il pas temps d'y adhérer, en sachant que l'AUREF constitue un contre-pouvoir au sein de la CPU ?

M. LE PRÉSIDENT - Nous sommes destinataires de l'AUREF et restons en contact.

Mme DE SUREMAIN - Il ne faut pas tomber dans ce clivage binaire avec la CURIF d'un côté et l'AUREF de l'autre. Ce n'est pas la bonne entrée.

Mme LE LAGADEC - Ce point peut être inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CA.

Mme DE SUREMAIN - Je vous remercie.

La séance est levée à 13 heures 25.

